Fil Bleu

MAI À AOÛT 2021

N° 265

MAGAZINE DES ADHÉRENTS DE L'UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS

ACTUALITÉS

Le préjudice d'anxiété, un nouveau droit pour tous

VIE SYNDICALE

Le plan relance Santé

Élections régionales et départementales

Faisons vivre la démocratie territoriale

Cfdt:

RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

C'est votre avis

Un monde déshumanisé

[Roger

Merci Noële pour votre courrier qui me fait penser aussi à la prochaine coupe du Monde de foot au Qatar… Je suis tombé sur un article concernant les travaux gigantesques pour cette coupe du Monde. Je suis resté pantois quant à leur déroulement. Des dizaines de morts, des ouvriers exploités sans espoir d'avoir un retour dans leur pays, et pour cause, à leur arrivée, on leur confisque les passeports ! Du plein pouvoir ? Je suis ulcéré !

Le mot de la rédaction

Plusieurs de nos lecteurs ont fait part de leur indignation quant aux dessous des manifestations sportives d'envergure mondiale. Notamment en amont, où elles sont précédées de travaux gigantesques qui ne respectent pas toujours les droits des salariés. *Fil Bleu* va se rapprocher de la fédération Construction et Bois au sujet des travaux des Jeux olympiques de Paris.

Dépendance ou autonomie ? Un débat à poursuivre !

[Guy

Je ne partage pas le point de vue conduisant à ne plus parler de dépendance. Je crois que la recherche du mot approprié ne doit pas conduire à ne plus parler de la réalité de la dépendance… Restons vigilants pour trouver les bons arguments pour progresser sur l'objectif d'une meilleure prise en compte. Ma réaction n'a pas d'autre but que de contribuer à un débat qui est loin d'être terminé. La rubrique « C'est votre avis » à la page 3 de *Fil Bleu* de mars-avril 2021 a retenu mon attention. *« Ne parlons plus de dépendance »* écrit Joseph, et le mot de la rédaction approuve en précisant que le terme est inapproprié pour parler des personnes âgées ou handicapées et que désormais *Fil Bleu* sera vigilant. Je ne partage pas cet avis et voici pourquoi. Ne plus en parler ? Cela ne changerait rien à la réalité quotidienne car la dépendance est la conséquence incontournable de la perte d'autonomie et je crois qu'il faut la regarder en face. La dépendance est une épreuve redoutable pour la personne victime et pour son entourage. Je suis confronté à cette situation depuis trois ans en tant qu'aidant conjoint de mon épouse atteinte d'une maladie neurodégénérative. Je fais remarquer que les congrès de l'UCR ont une bonne approche de cette réalité en ne concentrant pas l'ensemble de son analyse et des revendications sur la dépendance. Mais par exemple, le congrès de Bordeaux traite bien cette question complexe de la perte d'autonomie et ses conséquences dans le chapitre 2-5. Ce serait vraiment une erreur de ne plus parler de dépendance car nos revendications sont loin d'être satisfaites. Besoins des aidants, financement universel pour un droit universel, prévention de la perte d'autonomie, amélioration de l'organisation du système de soins et de l'accompagnement médico-social… Pour conclure, mon avis est qu'il ne faut pas avoir peur de parler de questions sensibles… et que la recherche du mot approprié ne doit pas être utilisée pour ne plus parler de dépendance qu'il ne faut pas dénaturer en l'assimilant aux addictions. La dépendance demeurera, quel que soit le terme utilisé. Je crois qu'il faut la prendre en compte et l'accompagner dans la dignité pour la victime et ses aidants qu'ils soient professionnels ou familiaux.

C'EST MON AVIS [Par Danielle Rived

UCR

Sortir du kaléidoscope de la santé

Quand on parle santé, de quoi parle-t-on ? De la prévention, de la médecine au travail, de la médecine de ville, de la santé publique, environnementale… ? Chaque secteur a sa logique et son financement. La santé en France fonctionne en silos avec une multitude de compartiments. Pourtant, pour un individu, le climat agit sur sa vie personnelle comme sur sa vie au travail. Que ce soit dans la cité ou au travail, l'exposition à des facteurs extérieurs, qu'ils soient physiques, chimiques, biologiques, psychologiques, a des conséquences sur la santé. La reconnaissance du préjudice d'anxiété pour les mineurs à la retraite en est un exemple. Comment décloisonner ? En un mot, comment définir une politique globale de la prévention santé tout au long de la vie ? Comment créer de l'interactivité entre les différents systèmes pour une meilleure prise en charge ? Ce combat, la CFDT le mène avec ténacité et persévérance. Un grand pas a été franchi avec l'accord interprofessionnel santé au travail en décembre 2020 suivi de la loi santé au travail avec plus de pouvoir pour le Comité social et économique (CSE) et plus de compatibilité entre la médecine de ville et celle du travail.

Les tarifs des mutuelles

[Daniel

Je réagis à l'article sur la comparaison des tarifs des mutuelles, car j'étais à la MGEN, mais comme celle-ci a augmenté de plus de 6 %, je suis parti chez une autre mutuelle. Depuis 2013, tous les ans, nous avons droit à une hausse supérieure à l'inflation… La CFDT devrait plus contrôler cette mutuelle…

La réponse d'Yves Vérollet, secrétaire national, responsable du dossier Mutuelle.

Je ne sais pas si vous faites référence à la MGEN Éducation nationale ou à MGEN Solutions, filiale de la première avec laquelle la CFDT Retraités a un contrat. Contrairement à certaines allégations que reprennent certains groupes ou journaux, les complémentaires santé ne sont pas un réservoir à profits. D'autres activités d'assurance ou de prévoyance permettent de meilleures rentabilités. Bref, les mutuelles, à la différence de la Sécurité sociale, ne peuvent pas s'endetter. Les cotisations doivent payer les prestations, la gestion et les taxes en augmentation pour ces dernières. Certaines complémentaires santé ont des taux de gestion élevés. Ce n'est pas le cas de MGEN Solutions dont le taux de gestion est de 15 %, plus bas que la moyenne des mutuelles (19 à 20 %) ou des assurances (23 à 25 %). Une partie de la hausse de cette année est due pour une part à l'alignement prestations/cotisations, et pour l'autre à une hausse du taux de gestion qui, pour notre contrat, était très inférieur aux 15 % cités plus haut et donc déficitaire depuis assez longtemps sur cet aspect. D'où, au total, cette hausse de 6 % que nous aurions souhaité étaler, ce que la présidence de MGEN Solutions a refusé. La hausse faible ou importante des cotisations d'une complémentaire santé peut provenir essentiellement de trois sources : ce que l'on appelle la hausse structurelle des dépenses de santé (vieillissement, évolution des technologies, épidémies par exemple de grippes plus ou moins fortes…), des hausses pouvant provenir d'accords conventionnels entre la Sécurité sociale et des organisations de professionnels de santé et, enfin, l'évolution du contrat lui-même, par exemple sa démographie.

Revalorisation des retraites

[Jean-Baptiste

Je viens de recevoir *Fil Bleu* n°264 et à la page 22, je suis très surpris de lire dans la rubrique « Tableau de bord » que les complémentaires du privé Agirc-Arcco ont été revalorisées de 1 %, alors que c'est 0 %. Ce sont les seules qui n'ont pas augmenté la valeur du point servi soit 1,2714. Il y a une très forte dégradation des retraites complémentaires du privé depuis 2012, les futurs retraités ont du souci à se faire alors que ce sont eux qui contribuent le plus au financement des autres régimes.

Le mot de la rédaction

L'auteur avait bien mentionné 0 %, mais c'est le + 1 % — figurant dans le même tableau paru il y a un an — qui est resté à la mise en page et n'a pas été corrigé ensuite à la relecture de la maquette. Nous en sommes désolés. Votre lecture attentive permet de rectifier cette erreur auprès tous nos lecteurs.

NE PERDONS PAS LE FIL

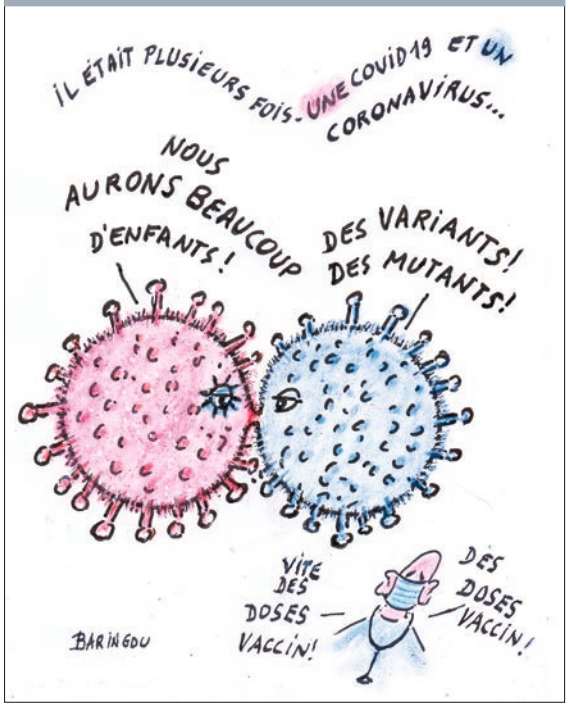

Réduction d'impôt et crédit d'impôt

[Bernard

J'entame ma lecture de *Fil Bleu* (n° 264) que j'apprécie toujours autant ! Je tombe sur une fausse affirmation, page 9, au paragraphe « Dons aux œuvres » avec l'exemple donné, 1 000 euros versés pour un coût réel 250 euros, si vous payez des impôts ! C'est vrai même si on ne paye pas d'impôts, car alors le Trésor public vous fait un chèque de 250 euros pour crédit d'impôt, idem pour la cotisation syndicale. Ce fut une mesure de justice et de grande avancée envers les détenteurs de faibles revenus qui participent financièrement. Il est donc important de rétablir la vérité dans le prochain numéro.

Le mot de la rédaction

Les dons aux œuvres et les cotisations syndicales ne sont pas traités de la même manière par le fisc. Pour les dons aux œuvres, la personne bénéficie d'une réduction d'impôt, article 200 du Code général des impôts. Pour la cotisation syndicale, la personne bénéficie d'un crédit d'impôt, article 199 quarter C du Code général des impôts. Contrairement au crédit d'impôt, la réduction d'impôt n'est pas restituée, si elle n'est pas utilisée sur l'impôt existant. Une personne non imposable ne gagnera rien fiscalement si elle fait un don.

SOMMAIRE. N° 265 ■ mai à août 2021

Élections régionales et départementales : faisons vivre la démocratie territoriale

P. 20 Des actions pour les territoires

P. 21 Questions à Carole Delga, présidente du conseil régional d'Occitanie

P. 16

CHAUVEAU

P. 11

La victoire des mineurs de Lorraine et de la CFDT.

P. 6 « Je mange pour le futur »

P. 7 Quel avenir pour la Birmanie ?

P. 8 La loi Grand âge et Autonomie… encore en attente

P. 9 Pandémie, des repères éthiques pour les Ehpad

P. 10 Refonder la justice sociale entre les générations

P. 11 Le préjudice d'anxiété devient un nouveau droit pour tous

P. 12 Le plan de relance Santé

P. 13 L'actualité du Pacte du pouvoir de vivre

P. 14 Initiatives

P. 15 Parole d'expert. Yves Vérollet, secrétaire national de la CFDT Retraités

P. 13

Avec les partenaires du Pacte, la CFDT doit garder son cap.

SUR LE WEB

Faire controverse(s), éclairer les relations sciences-société, détecter les signaux faibles, tels sont les objectifs la Mission Agrobiosciences-Inrae.

Sésame, la revue de la Mission Agrobiosciences et l'Inrae, propose des articles sur des sujets tels que l'alimentation, la consommation, la santé, l'éthique, la biodiversité, l'élevage, les pesticides. Elle fait appel à un large réseau de savoirs et d'acteurs : chercheurs, universitaires et formateurs de toutes disciplines, milieux agricoles, représentants associatifs, pouvoirs publics, etc.

revue-sesame-inrae.fr/

P. 27
Un couple de militants engagés.

BIEN VIVRE

P. 22 Vos questions Nos réponses
P. 23 Gérontopôle Autonomie et Longévité des Pays de la Loire
P. 24 Brèves
P. 25 Agevillage, un partenaire des aînés et de la perte d'autonomie
P. 26 Brèves

ENSEMBLE

P. 27 Pierrette et Paul Auguste : Un couple de militants engagés dans la défense des salariés
P. 28 Les conséquences économiques et sociales de la pandémie
P. 30 Le siège de Paris, prélude à la Commune
P. 31 Des auteurs

Fil Bleu

Magazine des adhérents de l'Union confédérale CFDT des retraités

49, av. Simon Bolivar, 75950 PARIS Cedex 19
contact@retraites.cfdt.fr - www.cfdt-retraites.fr
Tél. 01 56 41 55 20 - Fax 01 56 41 55 21

Directrice de la publication : **Dominique Fabre**
Rédactrice en chef : **Nicole Chauveau**
Rédacteur en chef adjoint : **Jean-Pierre Druelle**
Mise en page : **Éric Toutous**
Relecture-correction : **Sidonie Bazin**

CPPAP 0525 S 05510
ISSN 1952-790X
L'Artésienne
62802 LIÉVIN CEDEX
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

ABONNEMENT :
20 €, le numéro : 5 €

Éditorial

Continuons de faire vivre la démocratie et la solidarité

[**Dominique Fabre, Secrétaire générale**

Depuis plus d'un an nous échangeons via des applications numériques. Depuis plus d'un an nous nous voyons par écran interposé. Quel plaisir ce sera de nous retrouver autour d'une table, qu'elle soit conviviale ou de travail.
Mais la réalité demeure, il est encore trop tôt. Entre vaccinations tardives et apparition des variants, la prudence s'impose à tous.
Pourtant la CFDT Retraités continue d'agir, comme ce fut le cas récemment avec les interpellations des parlementaires sur la loi Grand âge et Autonomie. Les réunions statutaires se tiennent, souvent par visioconférence, au niveau local, départemental, régional ou national ou dans les unions fédérales. Malgré la lassitude, les équipes tiennent la barre et maintiennent le lien avec les adhérents et nos alliés naturels qui composent le Pacte du pouvoir de vivre. Nombreuses sont les équipes de retraités CFDT qui organisent des débats et des échanges avec les associations de ce Pacte lorsqu'elles sont présentes sur leur territoire.

UCR

Voilà plus de deux ans, en mars 2019, que le Pacte du pouvoir de vivre a vu le jour. Détournant deux vers célèbres nous pourrions écrire : « *Nous partîmes 19 et par un prompt renfort, nous nous vîmes 60 afin d'être plus forts*. »
C'est en effet une force que d'être plus nombreux, d'horizons différents, porteurs de valeurs de solidarité et animés du même désir de rendre la société plus responsable et plus juste.
Ces valeurs communes devront, au moment des annonces de candidatures aux élections régionales et départementales, être portées auprès des candidats. Le département joue un rôle primordial dans l'action sociale notamment auprès des personnes âgées. N'hésitez pas à solliciter les candidats des partis républicains, c'est votre proximité et votre vécu territorial qui doit s'exprimer et être pris en compte.

Brèves

PROPOSITION DE LOI CONTRE L'ÂGISME

Une proposition de loi visant à lutter contre l'âgisme a été déposée par une députée de Loire-Atlantique, Audrey Dufeu. Ce texte reprend son rapport remis en décembre 2019. Mieux représenter les seniors à la télévision, garantir les droits des plus âgés, intégrer la question du vieillissement dans les manuels scolaires... Selon Audrey Dufeu, la crise sanitaire a accentué le rejet des aînés. 50 députés ont signé cette proposition qui pourrait être étudiée en mai 2021.

20 % DE NOURRITURE GASPILLÉE DANS LE MONDE

Selon un rapport publié récemment par l'Organisation des Nations unies (ONU), près d'un milliard de tonnes d'aliments sont jetées par an, soit sept fois le tour de la Terre par des camions de 40 tonnes mis bout à bout. Le phénomène touche tous les pays, quel que soit leur niveau de revenus, alors que, selon l'ONU, près de 700 millions de personnes à travers le monde souffrent de la faim.

TRANSPORT DE VOLAILLES

L'association L214 a fait constater par des députés européens le non-respect de la réglementation de transport de dindes à l'arrivée de camions à l'abattoir de Blancafort (Cher). Il s'agit du groupe volailler LDC de la marque « le Gaulois » qui a déjà été visé par une autre enquête récente.

DES NOUVELLES ÉTIQUETTES ÉNERGIE

En complément de mesures encadrant la conception des produits, de nouvelles étiquettes énergie ont vu le jour en mars 2021 concernant la consommation des appareils électriques. Les classements E, F, G de classes inférieures ont été supprimés laissant place à des modèles plus sobres en énergie et maintenant classés par des A +, A ++,A +++.

« Je mange pour le futur »

Face aux défis alimentaires à horizon 2050, nourrir le monde de manière durable est un enjeu majeur pour toute la filière alimentaire, des acteurs agricoles et de l'agro-alimentaire jusqu'aux consommateurs.

La chaire ANCA (Alimentation nutrition comportement alimentaire), créée en 2010 à AgroParisTech (Université Paris Saclay), entend répondre aux enjeux alimentaires en développant des programmes innovants et ludiques pour sensibiliser le plus grand nombre.
ANCA est une chaire partenariale. Sur la base du mécénat, elle a pour objectif de développer l'enseignement et la recherche sur des thématiques stratégiques et novatrices, en lien avec les milieux économiques et industriels.

PIXABAY

ANCA met l'accent sur le plaisir alimentaire.

Faciliter le dialogue entre les scientifiques et les citoyens

La chaire ANCA a choisi de travailler sur des sujets souvent polémiques, aussi a-t-elle souhaité affirmer ses valeurs. *« La chaire entend parler d'alimentation de manière apaisée en mettant l'accent sur le plaisir alimentaire, la convivialité et les cultures gastronomiques et culinaires. »*
Pour tous les âges et tous les types de publics, le site ANCA est une mine d'informations. Événements, jeux, recettes, conseils nutritionnels, présentation des aliments…, l'« Ancathèque » traite de la nutrition, des comportements alimentaires, de la santé publique.
« Je mange pour le futur » est un programme à destination des 18-35 ans, entièrement diffusé sur Instagram. Imaginé par des experts scientifiques, il part du constat qu'un quart de l'empreinte carbone des Français est lié à l'alimentation. Il démontre qu'il est possible de réduire de 30 % l'impact carbone en adoptant une alimentation carnée plus durable, faisant une part plus importante aux viandes blanches.
« Facileat » met en œuvre une campagne de sensibilisation sur les comportements alimentaires des populations défavorisées, en partenariat avec l'Inrae et la Fondation Agir contre l'exclusion.
La crise de la Covid-19 rend encore plus prégnante l'accès à une alimentation plus respectueuse de la santé et de la planète. ANCA nous invite à nous emparer de ce sujet sans attendre.

[Nicole Chauveau

Pour en savoir plus : chaire-anca.org

Quel avenir pour la Birmanie ?

Le coup d'État, perpétré le 1er février 2021, en Birmanie, par la junte militaire, a mis à jour les ambiguïtés du processus de démocratisation qui avait laissé entre les mains des chefs de l'armée de nombreux pouvoirs institutionnels et économiques.

Les dix années de démocratisation progressive et les espoirs suscités chez des millions de citoyens sont anéantis. La libération d'Aung San Suu Kyi en 2010, puis la victoire écrasante de son parti en 2015 avaient permis au prix Nobel de la Paix 1991 de devenir ministre du Conseil d'État, soit l'équivalent de Premier ministre et d'accentuer la marche vers une union fédérale démocratique.

ADOBE STOCK

Un bain de sang qui n'épargne ni les enfants ni les adolescents.

Quelques points de repère sur la Birmanie

Ce pays est une mosaïque ethnique et religieuse. Un peu plus vaste que la France, la Birmanie compte environ 56 millions d'habitants, une population relativement jeune et faiblement urbanisée. Ses ressources sont constituées de pierres précieuses, de gaz, bois et minerais qu'elle vend surtout à ses voisins, Chine, Thaïlande, Corée du Sud…

Le pays quitte le Commonwealth en 1948, il est dès lors dirigé par des militaires, en commençant par le général Aung San. En 1989, l'organisation d'élections libres se traduit par l'arrivée au pouvoir de la Ligue nationale pour la démocratie (LND). Le gouvernement militaire annule les élections, et Aung San Suu Kyi, secrétaire générale du LND, est assignée à résidence. Libérée en 2010, l'icône de la lutte pacifique contre la dictature birmane a cru pouvoir collaborer avec les généraux pour assurer la transition vers la démocratie. Au point de rester silencieuse devant le génocide des Rohingyas.

Le coup d'État militaire

Mais le 1er février 2021, arguant une nouvelle fois d'une fraude électorale, les généraux prennent le pouvoir et arrêtent Aung San Suu Kyi et plusieurs dirigeants civils. Depuis, des foules de Birmans se mobilisent pour tenter de restaurer le processus démocratique.

La contestation est violemment réprimée, et la crise tourne au bain de sang. Fin mars, au moins 570 civils auraient été tués par les forces de sécurité, dont une cinquantaine d'enfants et d'adolescents. Plus de 2 700 personnes ont été arrêtées, sans compter les personnes portées disparues. La situation pourrait encore empirer, avec le risque que des armées rebelles rejoignent les manifestants, le pays entrerait alors dans une véritable guerre civile.

Communauté internationale divisée

Les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont sanctionné le régime. Le Conseil de sécurité de l'ONU a publié trois déclarations exprimant son inquiétude et condamnant la violence à l'encontre des manifestants, sans dénoncer pour autant le coup d'État ni menacer le pays de nouvelles actions, en raison de l'opposition de la Chine, de la Russie, de l'Inde et du Vietnam. Moscou, allié traditionnel de l'armée birmane, a rejeté toute idée de mesures coercitives. Pékin, autre soutien de la Birmanie et soucieux de ses intérêts stratégiques et économiques, refuse aussi de sanctionner la junte. Les grandes entreprises étrangères implantées dans le pays réagissent également en ordre dispersé. Le géant pétrolier français Total, présent depuis 1992, a refusé de quitter le pays, tout en s'engageant à financer des organisations pour les droits humains.

[Jean-Pierre Bobichon

La condamnation de la CFDT (communiqué du 11/02/2021)

« La CFDT condamne avec la plus grande vigueur le coup d'État en Birmanie qui met fin à la transition démocratique initiée par la Ligue nationale pour la démocratie… La CFDT salue le courage du peuple birman qui manifeste de plus en plus nombreux tous les jours et apporte son soutien au leader syndical, Maung Maung, président de la Confédération des syndicats de Birmanie, qui, poursuivi par la junte, est en danger. »

La loi Grand âge et Autonomie… encore en attente

Si on reprend les étapes qui jalonnent la préparation de cette loi, nous pouvons observer que le déroulé des démarches a des allures d'évitement, car malgré l'intérêt des orientations proposées, se pose la question du financement.

Déjà le président Sarkozy, tout au long de son quinquennat, annonçait, sans finalement conclure, une loi sur la « perte d'autonomie » et même, au début, la création d'un « cinquième risque ». En 2016, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a affirmé que la société, dans son ensemble, doit prendre en compte l'évolution démographique et apporter des réponses aux situations spécifiques des personnes âgées. Si l'augmentation des plafonds pour les plans d'aide a été appréciée, l'abandon du volet sur l'amélioration des conditions d'accueil en établissement a laissé un sentiment d'inachevé.

Le temps des rapports

Différents rapports se sont ensuite succédé. Le rapport Fiat-Iborra insiste sur la nécessité de soutenir les Ehpad. Le rapport Libault propose de « passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie », et met en évidence « des priorités pour transformer l'accompagnement de la personne âgée ».

Le rapport El Khomri, sur les métiers du grand âge, se centre sur la formation et la rémunération des personnels. Il préconise la réorganisation d'un secteur très hétérogène et met en évidence la nécessité d'une coordination entre les intervenants à domicile et les structures d'accueil.

La pandémie a douloureusement mis en évidence l'isolement des personnes âgées. Jérôme Guedj, en mars 2020, propose des « jalons pour l'après crise » et valorise les initiatives locales.

Nommer la loi

Au fil des années, les intitulés de la loi tant attendue ont évolué, de la dépendance à la perte d'autonomie. Enfin, de loi Grand âge et Autonomie, elle est devenue loi Autonomie. Le périmètre de la cinquième branche de la Sécurité sociale « ne se limite pas au seul grand âge », la cinquième branche « doit répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ».

Financer la loi

En juillet dernier, le ministre Olivier Véran déclare que la loi « est presque prête » et l'annonce pour fin 2020, début 2021. Brigitte Bourguignon, ministre chargée de ce dossier, est prudente sur le calendrier à venir. Elle a indiqué que le projet sera présenté après la crise sanitaire.

« Si cette loi vient sans financement copieux et solide, elle ne pourra pas apporter grand-chose », prévient l'ancienne ministre Michèle Delaunay. La Covid-19 a bouleversé les équilibres des budgets sociaux et mis en exergue de nouveaux besoins pour les jeunes, les personnes sans emploi, les chômeurs de longue durée… La mise en œuvre d'une grande loi sur l'autonomie nécessite un financement de la cinquième branche pérenne et sanctuarisé dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

« Sans financement solide et copieux, cette loi ne pourra pas apporter grand-chose. »

PIXABAY

L'avis de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Le 19 mars 2021, le conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a donné son avis et ses recommandations pour le financement de soutien à l'autonomie à l'horizon 2030. Il se propose d'affecter 0,28 point de CSG supplémentaire au financement des politiques de l'autonomie.

Cette opération qui permettrait un apport de 6,2 milliards d'euros ne correspond pas aux estimations du rapport Libault. 9,2 milliards d'euros sont incontournables pour conduire efficacement une politique de soutien aux personnes en perte d'autonomie.

Le conseil de la CNSA va devoir reprendre les analyses de besoins et affiner ses calculs. La CFDT, pour sa part, continue de défendre un financement pérenne large sur la base d'une solidarité assurée par tous les revenus.

[Françoise Marchand

Pandémie, des repères éthiques pour les Ehpad

La crise sanitaire fait naître des questionnements relatés par l'espace de réflexion éthique d'Île-de-France. Suite à un travail d'enquête, un « document repère » a été rédigé à la demande de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie. Ce document [1] met en évidence les faiblesses mais aussi les forces des établissements accueillant des personnes âgées, et propose des repères pour les professionnels.

Cette pandémie, selon les auteurs, conduit à mieux percevoir le rôle crucial joué par les professionnels, les familles et les bénévoles.
Le sentiment d'une dérive sécuritaire, l'âgisme et les discriminations sont évoqués. Les restrictions de liberté doivent être strictement encadrées et limitées au maximum.
Les contraintes des visites pour les familles interrogent le droit à une vie intime et affective avec son proche. Les situations d'invisibilité des proches, les efforts demandés aux résidents et à leur proche paraissent disproportionnés. Un sentiment de double peine pour le résident est mis en avant par certains répondants. Il est de l'intérêt des résidents que familles et équipes se connaissent et se fassent confiance.

Dix repères éthiques pour les professionnels

Élaboré en deux mois et demi, le document se compose de dix chapitres qui signalent autant de points d'attention pour les professionnels :
- lutter contre le virus sans renoncer à accompagner de manière globale et personnalisée ;
- favoriser autant que possible l'information, l'expression et le libre choix des résidents ;
- préserver les liens et la confiance avec les familles ;
- réduire au maximum les contraintes et les restrictions de liberté ;
- prendre en compte les spécificités des personnes ayant des troubles neurocognitifs ;
- accompagner les mourants, honorer les défunts, prendre soin des endeuillés ;
- soutenir les collègues, prendre soin des équipes ;

ADOBE STOCK

Accompagner de manière globale et personnalisée.

- privilégier les décisions fondées sur des savoirs, collégiales et associant les usagers ;
- assumer ses responsabilités dans un contexte anxiogène et incertain ;
- préserver un espace pour la pensée et inscrire le questionnement éthique dans la durée.

Dans cette approche, « *les conseils de la vie sociale (CVS) vont être une chance et une opportunité, y compris de façon dématérialisée, pour échanger sur les décisions* », souligne l'une des professionnelles enquêtées. « *Ils peuvent être associés aux décisions sur la façon dont les recommandations nationales sont appliquées localement* », précise un autre enquêté.
Pour les réseaux Inter-CVS, comme pour la CFDT Retraités, la réflexion éthique est nécessaire.
Le CVS peut y contribuer et susciter une approche éthique dans l'établissement. Les résidents, leurs familles et le personnel doivent être inclus dans ce processus réflexif pour trouver de bonnes réponses. En mars, le ministère a allégé les restrictions, ce n'est qu'une étape. Le retour à une vie sociale complète est à ce prix.

[Jacques Rastoul

[1] *www.espace-ethique.org/repere-ethique-ehpad*

Le conseil de la vie sociale à l'ordre du jour d'une rencontre ministérielle

En janvier dernier, la CFDT Retraités a été reçue par le directeur de cabinet de Brigitte Bourguignon. Un des sujets de cette rencontre concernait le rôle des CVS. Un document argumenté sur le rôle et l'évolution nécessaire de cette instance a été remis. La CFDT Retraités a rappelé combien les CVS, quand ils étaient consultés, avaient permis d'apaiser les situations de tension au sein des Ehpad, dans le contexte sanitaire de la pandémie.

Le Conseil d'État suspend une mesure restrictive

L'interdiction de sortie des résidents d'Ehpad en famille et à l'extérieur, recommandée par le ministère le 28 janvier, a été jugée en référé le 3 mars par le Conseil d'État « disproportionnée » au moment où la vaccination produit des effets positifs. Cet avis conforte le caractère illégal de la restriction des libertés.

Refonder la justice sociale entre les générations

L'allongement des vies non-autonomes dans nos sociétés est une réalité pour les personnes âgées mais aussi pour la jeunesse. Les deux périodes de non-autonomie, la jeunesse avec l'enfance, l'adolescence, les années d'études, et la grande vieillesse, pour les retraités, s'étirent un peu plus chaque année et occupent une place de plus en plus grande dans notre contrat social.

Notre nouveau rapport au temps crée d'autres formes de statuts : les NEET (jeunes sans emploi, ne suivant ni études, ni formation), près de 2 millions en France ; les étudiants sans ressources ; les personnes âgées non autonomes, 1,4 million de personnes de plus de 85 ans, classées selon le groupe iso-ressources (GIR 1, 2, 3…) mesurant le degré de dépendance. Ces nouvelles réalités sont insuffisamment prises en charge par la société. « Il y a des trous dans la raquette », sommes-nous obligés de constater.

Inventer de nouvelles prises en compte de soutien financier sécurisé

Au-delà des rapports de reconnaissance intergénérationnelle familiale ou des rapports de voisinage qui s'expriment à travers des civilités, du bénévolat, des amitiés ou de l'investissement des aidants, il nous faut aller plus loin.

Notre système de retraite dépend d'une solidarité intergénérationnelle garantie par la loi. Ce sont les cotisations des actifs d'aujourd'hui qui payent nos retraites en confiance, car leurs retraites seront payées par la génération suivante. Ce n'est pas un rapport de dons, c'est un rapport de justice sociale entre générations.

Aujourd'hui, force est de constater un déficit de justice sociale au sein d'une même génération et entre les générations. Les systèmes de retraite sont inégalitaires. Les modalités de financement de la 5e branche de la Sécurité sociale ne sont pas clairement définies. Le statut juridique des jeunes en tant qu'individu fiscal n'est pas pris en compte. Ils n'ont pas de majorité sociale et ils dépendent fiscalement des revenus de leurs parents.

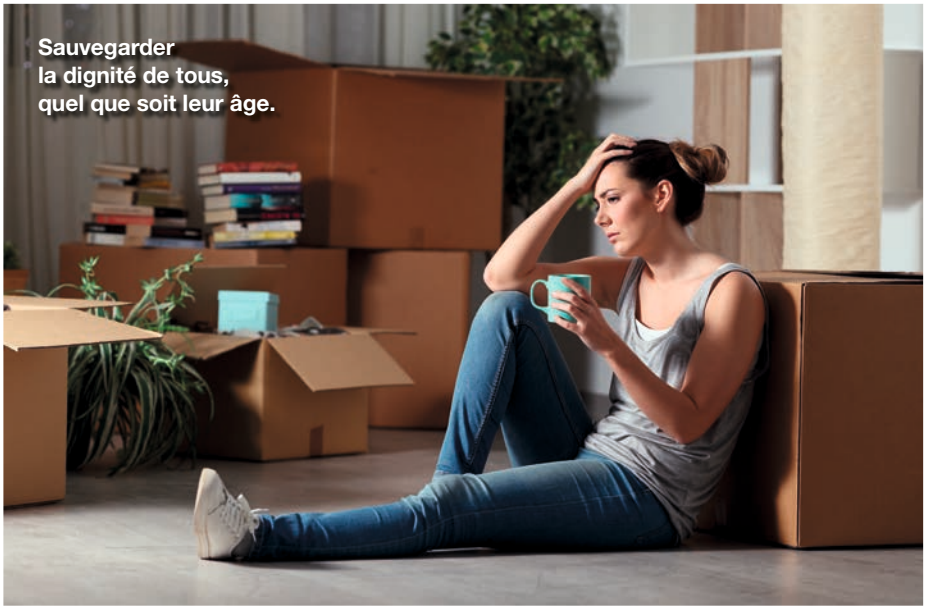

ADOBE STOCK

Sauvegarder la dignité de tous, quel que soit leur âge.

GIR (groupe iso-ressources)

Le GIR mesure les difficultés des personnes âgées dans la vie de tous les jours. Le calcul du GIR permet de savoir si les personnes âgées ont droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). GIR 1 et 2 : la personne âgée est en très grande difficulté. GIR 3 ou 4 : la personne âgée est en difficulté seulement pour certaines choses de la vie courante. Les GIR 1, 2, 3 et 4 ouvrent droit à l'APA.

Vers de nouvelles solidarités garanties par la loi

« Tous les jeunes exclus des minima sociaux doivent pouvoir bénéficier d'une allocation avec un accompagnement », affirme Laurent Berger. La CFDT, avec le Pacte du pouvoir de vivre, appuie la proposition d'un *« RSA jeunes »*. Elle soutient la mise en place de *« la garantie jeunes universelle »* avec des accompagnements renforcés.

Pour les personnes en perte d'autonomie, la CFDT revendique depuis longtemps un financement public et solidaire. La 5e branche vient de voir le jour dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2021 ; la CFDT propose différentes solutions pour son financement, notamment une taxe sur la transmission à titre gratuit de tous les patrimoines.

Sauvegarder la dignité de tous

Nous devons sauvegarder la dignité de tous les individus, leur donner les moyens d'accéder à un niveau de vie décent quel que soit leur âge, en recréant de la sécurité et de la réciprocité dans les soutiens pour toutes les générations. Il nous faut inventer de nouvelles formes de citoyenneté par une garantie de justice sociale pour l'assurance santé, l'accès gratuit à l'éducation, la prise en charge des enfants, des jeunes, des seniors, des anciens en perte d'autonomie dans un rapport de reconnaissance intergénérationnelle garanti par la loi.

[Danielle Rived

Le préjudice d'anxiété devient un nouveau droit pour tous

Après un long combat judiciaire, les mineurs CFDT de Lorraine viennent de conquérir un droit nouveau pour l'ensemble des salariés : l'indemnisation du préjudice d'anxiété jusqu'alors réservée aux travailleurs de l'amiante.

La CFDT, avec près de 750 anciens mineurs des Houillères du bassin de Lorraine, avait engagé, dès 2013, une longue bataille judiciaire pour la reconnaissance et la réparation des conséquences de leurs conditions de travail et en particulier les effets de l'exposition à des produits nocifs et toxiques, subis lors de leur activité professionnelle (*Fil Bleu* 258 janvier 2020). Elle a abouti à une décision de la cour d'appel de Douai, saisie après la décision de la Cour de cassation du 11 septembre 2019. Cette décision apporte deux réponses claires.

CREUSOT MONTCEAU TOURISME

Le dernier combat des mineurs a fini par aboutir.

1. L'employeur a manqué à son obligation de sécurité

Les juges considèrent que l'employeur, dans le cadre de son obligation de sécurité, doit tenir compte de l'état d'évolution de la technique et remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux. Ainsi, il est reproché de ne pas avoir suffisamment combattu le risque à sa source. En l'espèce, pour lutter contre les poussières, l'humidification réalisée et les mesures prises étaient insuffisantes pour empêcher la diffusion des poussières soulevées par le travail d'abattage et de havage résultant de l'évolution de la technique de foration. Insuffisantes également pour empêcher la diffusion de poussières de charbon, d'amiante ou de produits toxiques générées par le travail en cokerie ou dans les ateliers. De même, si des masques ont été fournis, ils étaient inadaptés ou fournis en nombre insuffisant pour assurer une protection efficace des mineurs.

2. Les anciens salariés justifient d'un préjudice d'anxiété relatif à l'inquiétude permanente d'un risque élevé de développer une pathologie grave

Démontrant tout à la fois le caractère dangereux de l'exposition pour leur santé et la situation d'anxiété permanente, les mineurs CFDT ont produit des statistiques du nombre de maladies déclarées depuis le début de la procédure. Mais également des statistiques du nombre de fautes inexcusables, reconnues en raison des manquements à l'obligation de sécurité de l'employeur.

La cour d'appel de Metz avait débouté les mineurs en rejetant les attestations de témoignages et modes de preuve libre traditionnellement admis. Mais la cour d'appel de Douai s'est attachée à tous ces modes de preuve, citant les attestations et témoignages nombreux des mineurs. Elle reconnaît les statistiques pour admettre l'existence du préjudice d'anxiété, relevant que plus de trois cents mineurs ont été atteints d'une maladie professionnelle reconnue, consécutive à l'inhalation de ces poussières, des peintures aux braies, des huiles et du trichloréthylène présents dans les établissements et les puits exploités par les houillères du bassin de Lorraine, onze d'entre eux étant décédés à ce jour...

L'action des victimes de l'amiante avait permis d'aboutir, en 2002, à imposer l'obligation de sécurité de l'employeur dans le contrat de travail qui a fortement incité de nombreux employeurs à la prévention.

Près de vingt ans plus tard, la justice a donné raison à la détermination de la CFDT et des mineurs de Lorraine, non seulement en réparant le préjudice enfin reconnu, mais également en créant un droit nouveau pour tout salarié victime d'une exposition à une substance nocive ou toxique générant un risque élevé de développer une pathologie grave. Une évolution qui contraint les employeurs à plus de prévention et de sécurité.

[Gilbert Jérôme

Les limites de la prescription

Les mineurs ont engagé leur action dans le cadre légal d'une prescription trentenaire. Depuis la loi de 2008, puis l'accord national interprofessionnel de 2013 sur la qualité de vie au travail, une telle action reste possible jusqu'à deux ans après le départ de l'entreprise.

POINT CHAUD

Le plan de relance Santé

La France, troisième bénéficiaire du financement du Plan de relance européen, consacre une enveloppe de 6 milliards d'euros destinée à l'investissement dans le fonctionnement quotidien des services de soins et la transformation du système de santé, notamment pour les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Sur la dernière décennie, un resserrement des investissements hospitaliers et un très fort endettement ont empêché d'investir dans les secteurs sanitaire et médico-social et de moderniser notre système de santé. Un quart des Ehpad se trouvent aujourd'hui dans un état de vétusté, principalement dans le secteur privé. S'agissant du numérique, les référentiels techniques socles (identifiant national santé, interopérabilité, réversibilité des systèmes informatiques, etc.) ne sont toujours pas consolidés. La France accuse un retard critique dans le domaine des outils numériques en santé, plus important encore dans le médico-social.

Un budget de 6 milliards d'euros sur les cinq prochaines années

Le calendrier de mise en œuvre est inscrit dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021. Les objectifs sont de transformer les établissements autour d'un « nouveau modèle » plus chaleureux et plus protecteur et de créer un nombre de places suffisant pour faire face à l'évolution démographique en cours. Le plan se décompose de la manière suivante : priorités structurelles d'investissement du secteur médico-social, des investissements hospitaliers et du numérique dans les établissements médico-sociaux pour 2,1 milliards d'euros sur 5 ans ; investissement en santé dans les territoires avec des projets hospitaliers et des projets ville-hôpital pour 2,5 milliards d'euros engagés sur 5 ans ; rattrapage du retard dans l'interopérabilité et la modernisation des outils numériques en santé pour 1,4 milliard d'euros sur 3 ans.

Quelques exemples du programme

Un projet de rénovation de 65 000 places d'Ehpad particulièrement vétustes à l'horizon 2025 dans des modèles transformés. Les bâtiments sont structurés en petites unités de vie plus chaleureuses, adaptés aux troubles cognitifs et au réchauffement climatique. La construction progressive de nouvelles places est engagée, avec de premières programmations en 2021-2025, et un objectif de + 30 000 places à l'horizon 2030.

ADOBE STOCK

Un centre hospitalier intercommunal ouvert en janvier 2021.

Les établissements, en particulier publics, seront dotés de petits équipements technologiques innovants à très forte valeur ajoutée pour les résidents et les personnels. Rails de transfert, fauteuils électriques, capteurs de détection des chutes, etc. L'investissement en matière numérique, dans les champs du grand âge et du handicap, ouvrira l'accès à des outils facilitant le quotidien des professionnels et la coopération entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes. Le développement du dossier usager informatisé qui permettra à un plus grand nombre de citoyens et aux professionnels de la prise en charge d'avoir accès et de partager les données de santé, l'histoire médicale, les comptes rendus d'hospitalisation, de biologie, d'imagerie.

Les agences régionales de santé (ARS) en première ligne sur les territoires

Elles auront le pouvoir de décisions sur tout le champ sanitaire, sur les Ehpad, le numérique. La quasi-totalité des décisions relèveront du champ régional. La CFDT, avec ses nombreux mandatés, est présente dans les ARS et aussi dans les conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA), les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), sans oublier les conseils de la vie sociale (CVS) dans les Ehpad. Des formations CFDT seront mises en place pour former nos mandatés à ce plan de relance. **[Danielle Rived**

Pour en savoir plus :
www.economie.gouv.fr/plan-de-relance

LE POINT SUR

L'actualité du Pacte du pouvoir de vivre

Le séisme déclenché par la pandémie du coronavirus a occulté ces derniers mois le Pacte du pouvoir de vivre. Lancé le 5 mars 2019 avec 19 organisations, il regroupe à ce jour plus de 60 partenaires qui n'ont jamais cessé leurs travaux et qui proposent un programme de 15 mesures à mettre en œuvre dès la fin du confinement. La CFDT Retraités, dans les territoires, est pleinement associée à ce programme.

Lors du conseil de la CFDT Retraités, qui s'est tenu les 10 et 11 mars 2021, nombreux ont été les conseillers à aborder le sujet du Pacte du pouvoir de vivre, en insistant sur la nécessité de ne pas oublier cet engagement et sur l'importance se mobiliser sans plus attendre. « *Il nous faut anticiper, et la CFDT doit garder son cap, avec les partenaires du Pouvoir de vivre* », affirme l'Union des Retraités de la Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA).

Transition énergétique, logement, santé

Depuis le début du quinquennat, la société civile organisée peine à se faire entendre du gouvernement. La CFDT Retraités continue de croire à l'importance du Pacte et approuve l'utilité de construire un rapport de force. Ce travail est d'autant plus utile qu'il permet de faire connaître les positions des corps intermédiaires et d'alimenter le débat public dans les domaines cruciaux pour l'avenir : la transition énergétique, la santé, le logement, etc. « *Il serait effectivement opportun de cibler nos contacts, particulièrement ceux concernés par la crise. Les Petits frères des pauvres, pour leur action contre l'isolement, ont beaucoup à nous apprendre et touchent une population qui se recoupe peu avec nos adhérents. Nous avons commencé dans le Val-de-Marne en identifiant avec eux des échanges d'informations prometteurs dans nos domaines d'action respectifs* », indique la CFDT Retraités d'Île-de-France.

Laurent Berger, à l'occasion du 3e anniversaire du Pacte

« Des centaines de milliers de citoyens sont prêts à nous accompagner en partageant et soutenant notre projet écologique, social et démocratique. Nous leur en donnerons la possibilité à la rentrée prochaine. »

Les 15 mesures dès la sortie du confinement

Dès le mois de mai 2020, les partenaires du Pacte du pouvoir de vivre ont travaillé sur les mesures à mettre en œuvre à la fin du confinement. Toujours d'actualité, elles sont consultables sur le site du Pacte. Six d'entre elles visent les personnes et les ménages les plus en difficulté, les jeunes, les étudiants, les sans-abri, les migrants. Trois mesures concernent la reprise du travail post-confinement, les salariés du secteur médico-social et la réforme de l'assurance chômage. Les enjeux liés à l'écologie font l'objet de trois dispositions. La prolongation des mesures d'exception pour l'accès aux soins est revendiquée. Un fonds de soutien est demandé pour les associations, victimes, elles aussi, de la pandémie. Enfin, une injonction liée à la démocratie : « *Ne pas faire entrer dans le droit commun les décisions prises pendant l'état d'urgence sanitaire.* »

Des alliances se concluent sur le terrain entre les partenaires

À Rennes, l'Union départementale CFDT avait confié à l'Union locale des retraités la mission d'impulser le rapprochement avec les signataires du Pacte. Cette union de retraités est forte de plus de 800 adhérents dont un bon nombre sont investis dans des associations ou des structures signataires du Pacte du pouvoir de vivre. Sous l'égide de l'Union départementale, l'alliance locale conclue entre les partenaires décline les propositions du pacte. Pour 2021, le collectif s'est fixé deux objectifs. Interpeller les candidates et candidats aux élections départementales et régionales et actualiser le Pacte à partir de quatre thématiques : les transitions écologiques, un emploi, un revenu juste et un logement digne pour tous, une fiscalité plus juste, une démocratie régénérée. **[Nicole Chauveau**

INITIATIVES

Une brochure très complète sur l'Europe syndicale

La Commission Europe de la CFDT Retraités de Paris a réalisé une brochure sur l'Union européenne. L'UE est proche de nous parce qu'elle influence notre vie quotidienne et qu'elle est au cœur des débats politiques, encore plus aujourd'hui avec la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE. Elle demeure lointaine par la complexité de ses modes de décision, entre autonomie des États et lois partagées dans toute l'Union. Et surtout, elle est toujours en construction, poussée par les événements qui l'obligent à inventer des solutions collectives, comme le montre l'obligation de faire face aux conséquences économiques et sanitaires de la pandémie de Covid-19. Si nous sommes représentés en tant que citoyens dans ces institutions, *« en tant que syndicat, quelle est notre place et comment pouvons-nous faire entendre notre voix ? »*

[Merci à la CFDT Retraités de Paris

Contre l'instauration de péage pour les parkings des cliniques

La CFDT Retraités Haute-Garonne-Ariège a adressé, le 12 mars 2021, un courrier aux différentes instances de l'État, de la région, du département et des communes pour les alerter sur la décision du Groupe Ramsay de rendre payant l'accès aux parkings des cliniques dont il est propriétaire sur l'aire toulousaine. Copie a également été adressée au quotidien régional *La Dépêche* : *« Cette décision vient frapper brutalement les usagers des services de santé, des urgences, consultations médicales et interventions chirurgicales. »* Face à ce phénomène de banalisation de la mise en place de péages dans de nombreuses cliniques et hôpitaux et son impact sur le coût global des soins, les retraités de Haute-Garonne se mobilisent pour la défense et la préservation de l'intérêt des assurés sociaux. Ils ne peuvent accepter *« qu'aux dépassements d'honoraires, aux restes à charge des forfaits hôteliers et des actes médicaux vienne s'ajouter le paiement des parkings qui alourdit les factures liées à la santé »*.

[Merci à la CFDT Retraités Haute-Garonne-Ariège

Un réseau de partenaires pour accueillir les migrants

La CFDT Retraités de l'Aisne s'est investie dans le Réseau Entraide Exilés aux côtés de différentes associations. Elle participe à trois commissions, l'hébergement, les jeunes majeurs et mineurs non accompagnés, le transport.

Dans le cadre de l'hébergement, plusieurs familles sont accueillies à Soissons et Cuffies. Un suivi est mis en place pour les cours du soir des enfants, l'accompagnement pour les différentes démarches administratives, l'aide pour l'emménagement. Une personne a repris une formation d'auxiliaire de vie, une autre vient d'obtenir une promesse d'embauche chez un maraîcher.

Pour les jeunes majeurs et mineurs non accompagnés, le problème est toujours l'évaluation de la minorité ou de la majorité par les services du conseil départemental. Les jeunes de 16 ans qui arrivent sur le territoire, n'ont pas droit à un titre de séjour, ou à une reconnaissance de statut d'étudiant. Les prises de rendez-vous à la préfecture pour faire avancer les dossiers se font par Internet et dans des délais invraisemblables. L'accompagnement des exilés, à la préfecture de Laon ou de Lille, est réalisé par des membres du réseau ou des bénévoles. Il est important de permettre aux migrants de se sentir accompagnés.

FOTOLIA

« Seuls on ne peut pas faire grand-chose. Aujourd'hui, la force de ce réseau, malgré toutes ses limites, est de travailler avec l'ensemble des associations concernées par l'accueil des migrants. »

[Merci à la CFDT Retraités de l'Aisne

PAROLE D'EXPERT

UCR

Yves Vérollet

Secrétaire national de la CFDT Retraités

La réforme du 100 % Santé vise à rembourser totalement les frais médicaux dans trois secteurs reconnus comme chers et mal pris en charge : le dentaire, l'optique, l'audioprothèse. À partir du 1er janvier 2019, les assurés ont pu bénéficier de « paniers » d'offres de mieux en mieux remboursés jusqu'au remboursement total, sans reste à charge, en associant les assurances maladie obligatoire et complémentaire. 2021 est la dernière année de la montée en charge avec le panier 100 % Santé en audiologie.

100 % Santé, une réforme à mi-chemin

S'il n'y a pas encore de recul suffisant pour faire un bilan définitif de cette jeune réforme, les informations commencent à arriver. Les pouvoirs publics, comme les organismes complémentaires, soulignent que le taux de recours aux nouvelles offres sans reste à charge atteint pleinement sa cible dans le secteur dentaire. Ce n'est pas le cas pour l'optique. Pour les audioprothèses, l'année 2021 sera déterminante. Sur 6 millions de Français souffrant de difficultés d'audition, seuls 35 % d'entre eux sont équipés d'un dispositif. 1,5 million de personnes ne s'équipent pas, uniquement pour des raisons financières. La question du tiers payant intégral sera aussi un enjeu stratégique pour la suite de cette réforme.

> « L'année 2021 sera déterminante pour l'équipement en audioprothèse. »

Optique, la déception

Le reste à charge global des assurés a significativement diminué pour les assurés optant pour des équipements 100 % Santé. C'est le côté positif. Le côté négatif est que ces équipements ne représentent que de 7 % à 12 % des achats. La Mutualité Française souligne que ce taux de recours est aux alentours de 20 % chez les opticiens mutualistes. Son directeur s'interroge sur la bonne volonté des autres opticiens.

Des unions territoriales CFDT, mais aussi France Assos santé font état de nombreux témoignages d'assurés quant à une faible implication des opticiens. Elle peut aller de l'absence d'explications sur les offres 100 % Santé jusqu'à parfois un dénigrement pratiqué à l'encontre de ces équipements. Ces alertes ont conduit, en ce début 2021, à la mise en place d'enquêtes de terrain de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). L'hypothèse de « sanctions » n'est pas complètement exclue par les pouvoirs publics.

Dentaire, une réforme en bonne voie

La réforme semble adoptée par les dentistes. La direction de la Sécurité sociale ainsi que Carte Blanche, un organisme travaillant pour de nombreux assureurs, s'appuyant sur une analyse de près de 2 millions de prises en charge de remboursement en optique et dentaire, entre 2019 et 2020, indiquent que le taux de recours au 100 % Santé représente près de 53 % des actes prothétiques réalisés par les chirurgiens-dentistes, soit une hausse de +21 points en un an seulement.

Tiers payant, c'est possible pour 2022

Les enjeux se déplacent maintenant sur la question du tiers payant, alors que les complémentaires annoncent pouvoir exporter sur ce champ leur modèle de tiers payant intégral. Si l'objectif, posé dans la loi de financement de la Sécurité sociale, n'était pas appliqué d'ici fin 2021, la direction de la Sécurité sociale met en garde les acteurs du dossier, et plus précisément les trois professions (opticiens, dentistes, audioprothésistes), qui ont échappé jusqu'ici à une obligation de pratique de tiers payant. Selon la Mutualité Française, le cahier des charges techniques a d'ores et déjà été transmis aux éditeurs de logiciels.

Il est trop tôt pour connaître la réalité des hausses éventuelles dues au 100 % Santé par rapport à celles, structurelles, des dépenses de santé ou des évolutions démographiques des groupes (voir *Fil Bleu* 263 page 10).

[**Yves Vérollet**

Élections régionales et départementales

Faisons vivre la démocratie territoriale

Initialement prévues en mars 2021, les élections régionales et départementales ont été reportées en juin 2021 en raison de la pandémie sanitaire. Outre le sujet de la date des élections, se pose la question de la participation des citoyens à ces élections dont les enjeux vont bien au-delà d'un choix d'une tête de liste plus ou moins médiatique. Certaines des compétences des conseils régionaux et départementaux concernent directement les personnes âgées. À titre d'exemple, les transports, l'aménagement numérique pour les régions, la solidarité, l'action sociale et le développement des territoires pour les départements. La période de la campagne électorale doit être l'occasion de sensibiliser les conseils départementaux à la construction, dans des délais les plus brefs, d'une loi Autonomie.

CHAUVEAU

P. 20
DES ACTIONS POUR LES TERRITOIRES

P. 21
QUESTIONS À CAROLE DELGA, PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE

[Dossier réalisé par Annie Kuhnmunch, Danielle Rived et Nicole Chauveau.

La région et le département ont une histoire liée à celle de la République. Le département a été créé par la Constituante en 1790 pour unifier l'organisation de la France. Les lois Deferre de 1982 et 1983 ont fait du département une collectivité territoriale de plein exercice. Si la loi du 7 août 2015 - portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) - supprime la clause de compétence générale sur l'éducation, la culture et le sport, elle conforte le département dans les missions relatives aux solidarités humaines (modernisation du système de santé, protection de l'enfance, autonomie des personnes).

Du décret du 2 juin 1960, créant vingt-et-une circonscriptions d'action régionale, à la promulgation de la loi constitutionnelle n° 2003-276 relative à l'organisation décentralisée de la République, la loi NOTRe de 2015 acte une nouvelle étape de la mise en place des régions, désormais au nombre de treize.

Le département

Les élections départementales ont remplacé les élections cantonales et les conseillers généraux sont devenus les conseillers départementaux. Les dernières élections départementales ont eu lieu en mars 2015. Les prochaines devaient se tenir en mars 2021 mais leur report fait

Hôtel de région Pays de la Loire à Nantes.

ADOBE STOCK

que le mandat des conseillers, élus en 2015, est prolongé jusqu'en juin.

Le mode de scrutin

La circonscription électorale est le canton dont le territoire doit être défini « sur des bases essentiellement démographiques ». Outre ces règles, la délimitation des cantons doit respecter également la continuité territoriale de chaque canton.
En 2013, le mode de scrutin a fait l'objet d'une réforme importante. Élus pour six ans, les conseillers départementaux sont désormais renouvelés en intégralité. De plus, le législateur a adopté le scrutin binominal majoritaire à deux tours qui concilie à la fois parité et proximité. Les candidats doivent se présenter en binôme et être de sexe différent. Chaque candidat au sein d'un binôme a un remplaçant et le remplaçant doit être de même sexe que son candidat. Chaque membre du binôme a donc son propre remplaçant qui ne peut en aucun cas remplacer l'autre membre du binôme.
Pour être élu au premier tour, un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé. Au second tour, seuls les binômes ayant obtenu au moins 12,5 % des voix des électeurs inscrits sont autorisés à se présenter, et la majorité relative, autrement dit le plus grand nombre de voix, suffit pour être élu.

Les compétences du conseil départemental

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.
Ainsi, l'action sociale est l'une des compétences principales du département. Elle

EN CHIFFRES

Les budgets des régions : principaux postes de dépenses (en %)

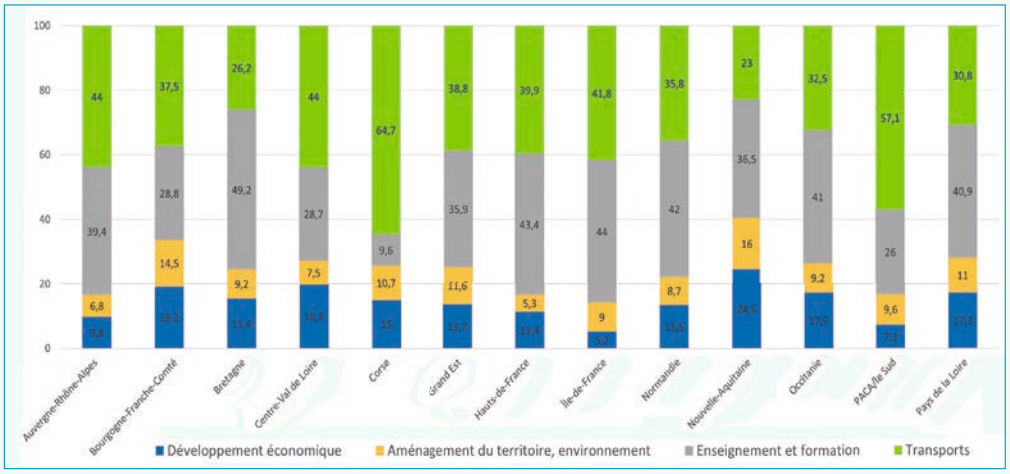

Source : Sites institutionnels des régions.

concerne en premier lieu une préoccupation essentielle pour nous, les personnes âgées et la perte d'autonomie, avec la création et la gestion d'Ehpad, mais aussi par la politique de maintien des personnes âgées à domicile au travers de l'allocation personnalisée d'autonomie.
Elle concerne également les personnes handicapées par les politiques d'hébergement et d'insertion sociale, la prestation de compensation du handicap, les maisons départementales des personnes handicapées. L'exclusion et la pauvreté sont devenues un champ de compétence départementale depuis le transfert en 2004 du revenu minimum d'insertion (RMI) puis du revenu de solidarité active (RSA) de l'État aux départements. Le département intervient aussi dans le champ de l'enfance par l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, l'adoption, le soutien aux familles en difficulté financière.
Au-delà de l'action sociale, le département exerce ses compétences dans trois autres champs principaux, l'éducation, la culture et le sport. Même si ces compétences sont partagées entre l'ensemble des collectivités territoriales, c'est le département qui gère la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, les bibliothèques et les services d'archives départementales. Il est aussi en charge de la conservation du patrimoine, des musées et du développement de la pratique du sport. Concernant le développement des territoires et des infrastructures, le département gère l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale. Il est aussi, par l'intermédiaire du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département.

La prévention de la perte d'autonomie, une responsabilité du conseil départemental.

ADOBE STOCK

Le conseil départemental et le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Même si le fonctionnement des CDCA est loin de faire l'unanimité, il convient de le mentionner en tant qu'instance présidée par le président du conseil départemental. Issu du regroupement du conseil dépar-

La filière hydrogène, un engagement régional.

Adobe Stock

temental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et du comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa), son objet est de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département en concertation avec les représentants institutionnels locaux, mais il n'est consulté que pour avis.

La région et ses compétences

C'est par la loi du 2 mars 1982 que la région devient une collectivité territoriale, mais la loi du 16 janvier 2015 en a redessiné la carte qui compte désormais treize régions. Peu après, avec le vote, le 7 août 2015, de la loi NOTRe, ses attributions ont été élargies. Désormais, le conseil régional « *a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes* ». Ainsi, la région définit-elle un schéma régional de développement économique et d'innovation dans lequel sont précisées les orientations en matière d'aides aux entreprises, le montant des aides qui leur sont attribuées et un schéma régional d'aménagement, de développement durable. Elle participe aussi à la coordination des acteurs du service public de l'emploi sur son territoire, à l'organisation des transports interurbains et établit un plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Le mode de scrutin

Les élections régionales s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Au premier tour, il n'y a répartition des sièges que dans l'hypothèse où une liste obtiendrait la majorité absolue des suffrages exprimés. Les sièges sont alors attribués à chaque liste en fonction du nombre de voix obtenues par chacune d'entre elles à l'échelon régional. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin. Seules peuvent se présenter les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. Au second tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25 % du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle. Les missions de ces deux conseils renforcent l'importance du vote et la lutte contre l'abstention. ■

Sur le terrain

La CFDT au CBE Nord-Est toulousain et Tarn

Le Comité de bassin d'emploi du Nord-Est toulousain et Tarn est une association agissant sur 112 communes environnantes pour l'animation économique et sociale du territoire. La CFDT Retraités y est représentée par Francis Duhale au siège de vice-président du collège des salariés. On peut noter la finalisation d'audits pour un centre communal d'action sociale, une crèche, et le développement de services d'accompagnement vers l'emploi grâce à des actions collectives comme des ateliers et des forums, des conseils à la création d'entreprise, des cafés réseaux, des salons. Signalons la participation à des projets autour de l'égalité professionnelle avec Interreg (programme européen) en coopération avec l'Espagne et la Généralité valencienne, mais aussi avec l'université de Zaragoza pour promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables dans les zones rurales. Des ateliers en présentiel sont organisés pour les seniors avec au programme : informatique, sécurité routière, nutrition, prévention, santé médecine douce, gestions des émotions, pour une retraite épanouie et du temps pour soi ; avec, en appui, un audit territorial des seniors autonomes, fragiles ou à risques.

www.cbedunet.org/index.php

Sur le vif

La CFDT incontournable au CESER

Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est une assemblée consultative représentant les « forces vives » de la région. La CFDT est partie prenante de cette institution, dans chaque région, au titre des organisations syndicales de salariés. Daniel Rabardel, militant de la CFDT Retraités*, est sans doute l'un des meilleurs connaisseurs du CESER d'Île-de-France, où il siège depuis près de 40 ans. Il a été nommé en raison de ses compétences en matière de transport, mais il est aussi investi dans la commission finances. L'analyse du budget de la région Île-de-France est un lourd dossier. Parmi les sujets d'actualité, la péréquation des ressources entre les différentes régions. L'Île-de-France bénéficie des taxes afférentes aux grandes entreprises dont le siège est à la Défense, alors que les usines sont installées sur le territoire. Véritable sujet phare pour l'Île-de-France, l'obligation européenne de mise en concurrence des transports. Non seulement les différentes sociétés de bus sont concernées, mais aussi les RER, la RATP, dont les statuts particuliers ne manqueront pas d'être impactés. Les transports, un thème qui, malgré les années, ne s'épuise jamais pour Daniel Rabardel.

*Voir *Fil Bleu* n° 249

Des actions pour les territoires

À l'issue des élections régionales et départementales, de nouvelles actions seront mises en œuvre, d'autres seront amplifiées, corrigées afin de construire un territoire au service de tous les citoyens.

De l'intérêt de bien choisir ses conseillers départementaux et régionaux

La vocation prioritaire du département est l'action sanitaire et sociale qui inclut la prise en charge des personnes âgées et de la perte d'autonomie. À cette compétence s'ajoute l'aménagement numérique du territoire pour éviter les zones blanches et faciliter l'accès aux outils numériques. Il importe de rappeler que le président du conseil départemental préside également le CDCA.

Quant aux régions, elles ont consacré, en 2020, 25 % de leur budget aux transports et à la mobilité. Elles sont l'autorité organisatrice de la mobilité interurbaine. À ce titre, elles organisent l'amélioration des transports au quotidien et le développement de l'offre de transports, transports ferroviaires, cars voire mise en place de dispositifs alternatifs tels que le covoiturage organisé.

Ces priorités impactent les personnes âgées et impliquent des choix de leur part. Aussi le programme des candidats nous intéresse-t-il au plus haut point et mérite une attention soutenue pour faire le bon choix. L'acte d'aller voter sera essentiel, d'autant plus que l'abstention, déjà importante, risque de s'accroître dans le contexte de la pandémie.

Valoriser le projet européen dans les territoires

Ces élections sont l'occasion de valoriser le projet européen dans les territoires. Le collectif « Sauvons l'Europe » demande aux candidats d'inscrire dans leur programme des engagements pour faire vivre le projet européen dans leur territoire. Pour mémoire, les régions gèrent trois fonds européens, le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et l'Initiative pour l'emploi des jeunes, le Fonds européen agricole pour le développement rural. « Sauvons l'Europe » est persuadé que la dimension territoriale du projet européen est d'une importance majeure à tous les échelons de notre organisation administrative. Les départements et les régions ont une responsabilité particulière en matière de transmission du projet et des idéaux européens aux nouvelles générations.

Aussi, le collectif demande-t-il aux candidats aux élections départementales et régionales d'inscrire dans leur programme sept engagements. Création d'une vice-présidence en charge de la coopération et des politiques européennes et des fonds structurels. Pérennisation des budgets dédiés aux bureaux de représentations à Bruxelles. Participation aux travaux des associations d'élus afin de défendre la place de l'Union européenne. Soutien de la présence des collectivités territoriales françaises et des acteurs du territoire dans les programmes européens. Intégration d'une dimension européenne au quotidien des jeunes par le soutien d'échanges scolaires, universitaires ou professionnels. Association des citoyens aux débats sur les grands enjeux européens. Soutien de celles et ceux qui luttent, en Europe, pour la démocratie, les droits de l'Homme, le progrès social. ■

Questions à

Carole Delga

Présidente du conseil régional d'Occitanie

PHILIPPE GROLLIER / RÉGION OCCITANIE

« Je me suis fixé un objectif, développer l'usage des transports en commun, particulièrement le train. »

Fil Bleu. Quels soutiens apporte la région aux maisons de santé face aux risques de désertifications médicales dans les zones en voie de dépeuplement ?

L'offre de santé et l'accès à des soins de proximité sont des enjeux majeurs d'aménagement du territoire et d'égalité. Le contexte est marqué par la baisse du nombre de médecins généralistes, les inégalités territoriales et les besoins croissants de soins médicaux dus au vieillissement de la population. Le soutien de la région aux projets de création et d'extension de maisons de santé est crucial. Favoriser le regroupement de praticiens afin de faciliter l'exercice de la médecine ambulatoire, ainsi que la continuité et la coordination des soins pour une meilleure prise en charge de la santé des patients. Maintenir et développer, aussi, un égal accès aux soins dans les territoires menacés de désertification médicale. Nous nous engageons sur un objectif de solidarité avec les populations, avec une attention particulière dans les zones de montagne.

La crise sanitaire a révélé la nécessité d'une réorganisation du système de santé en France. J'ai proposé que les régions puissent assurer l'entretien et la rénovation des centres hospitaliers, ou encore gérer la répartition des professionnels de santé pour une adéquation entre les décisions prises et les besoins réels dans les territoires.

> « Le soutien de la région aux maisons de santé est crucial. »

Quelles sont les politiques de transports pour soutenir les personnes vieillissantes mais aussi les populations isolées, les jeunes, les précaires ?

Je me suis fixé un objectif, développer l'usage des transports en commun, particulièrement le train. Nous mettons tous les moyens en œuvre. Investissements massifs sur les chemins de fer, garanties sur la ponctualité, confort des voyageurs dans des rames rénovées, engagement pour la réouverture de lignes… et surtout, baisses tarifaires inégalées en France. Depuis février 2020, outre les vingt trajets gratuits proposés tous les six mois aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), la région propose désormais une réduction de 75 % sur tous leurs trajets supplémentaires. Je souhaite aller plus loin et proposer une offre inédite aux nouvelles générations. Privilégier le train peut être difficile lorsque l'habitude de la voiture s'est installée. Pour modifier profondément les habitudes de mobilité, nous proposons d'expérimenter la gratuité pour les voyageurs réguliers de moins de 26 ans sur l'ensemble de l'Occitanie. Cette nouvelle offre est un véritable pas en avant pour atteindre notre objectif des 100 000 voyageurs par jour à l'horizon 2030 et réduire l'empreinte carbone de nos déplacements. Nous avons mis en place le transport à la demande, comparable à un service de taxi. Il répond aux particularités des zones rurales peu desservies par les lignes régulières. Service de proximité par excellence, il prend en charge et ramène les personnes isolées à leur domicile.

Quelles sont les préconisations pour la région au sujet de l'environnement : train hybride, bus hydrogène…

La région fait de l'innovation une priorité. Nous misons, aux côtés de la SNCF, sur l'expérimentation de matériels moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

Le premier prototype de train hybride circulera en Occitanie en 2022, le train à batterie rechargeable sera expérimenté en 2023 et le train à hydrogène est attendu pour 2025.

Pour ma part, je livre une bataille sans relâche pour le développement de la filière française de production d'hydrogène vert. J'ai engagé l'Occitanie dans cette démarche de production et d'utilisation de cette énergie. Le récent appui par le gouvernement de cette ambition est un pas important, qui nous permet, dès aujourd'hui, de valider notre commande de rames à hydrogène vert. C'est une excellente nouvelle pour l'avenir du train en France mais également pour le site Alstom de Tarbes, où est construite la motorisation hydrogène.

[Entretien réalisé par Danielle Rived

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUATRE QUESTIONS SUR L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

1. Obligation alimentaire en secondes noces

Question de Gertrude. Je suis mariée en secondes noces en séparation de biens. La maison m'appartient personnellement. J'ai deux enfants d'un précédent mariage et mon mari deux également. S'il venait à devoir aller en Ehpad, qui devra payer, il n'a que 1 500 euros de retraites et moi 943 euros ? Est-ce que le fait que je sois propriétaire rentre en ligne de compte ?

Notre réponse. Seuls ses enfants seraient soumis à l'obligation alimentaire et vous au devoir de secours. Mais pour vous, c'est théorique car vos revenus ne vous le permettent pas. Votre maison ne risque rien.

2. Obligation alimentaire déductible des revenus

Question de Michel. Fils aîné et tuteur, deux frères et une sœur, nous avons décidé de nous partager le montant des frais d'hébergement de notre mère en Ehpad, ses réserves sont épuisées. Faut-il verser :
- directement à la trésorerie publique pour l'Ehpad ;
- sur le compte bancaire de notre mère ?

Notre réponse. Pour que ces obligations alimentaires soient déductibles de vos revenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu sans être ajoutés à ceux de votre mère, vous devez les verser directement à l'Ehpad, et pouvoir le justifier.

3. Obligation alimentaire non versée

Question de Fatou. Chez le juge, j'ai eu une obligation alimentaire de 80 euros pour ma mère en 2017. Il y a eu des erreurs sur la somme. J'ai écrit au juge en faisant part de l'erreur mais je n'ai jamais reçu de réponse. De ce fait, je n'ai jamais payé. Aujourd'hui, la trésorerie de l'Ehpad nous réclame cette somme. Ma mère est décédée en mars 2020. Est-ce que je suis obligée de payer cette somme car nous sommes retraités et nous ne pouvons pas payer ? J'ai renoncé à la succession.

Notre réponse. Le jugement indique toujours les voies de recours, c'est-à-dire la possibilité de faire appel selon des règles précises dans le délai d'un mois. En l'absence d'appel, le jugement doit être exécuté même si vous avez renoncé à l'héritage.

4. Obligation alimentaire si bien immobilier

Question de Patrick. La mère de ma belle-fille entre en maison de retraite. Elle n'a pas assez de ressources mais possède une maison. Le conseil départemental peut-il intervenir pour le complément et récupérer l'aide au moment du décès en vendant la maison ?

Notre réponse. Sur le plan légal, si le résident ne souhaite pas se séparer de son bien pour le paiement de son hébergement, il est fait appel en priorité à l'obligation alimentaire. La récupération sur succession ne se fera qui si le conseil départemental a versé l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Pour en savoir plus :
www.cfdt-retraités.fr/3159

Hausse des tarifs en Ehpad après travaux

Question de Daniele. L'Ehpad où réside ma belle-mère a été refait à neuf. Se servant de ça, le tarif a augmenté de 300 euros par mois. Nous avons été prévenus par téléphone le 16 février pour mars. Est-ce légal ?

Notre réponse. Il s'agit d'un Ehpad public rattaché à l'hôpital public. Pour les établissements habilités à l'aide sociale, le prix d'hébergement est réévalué en fonction d'un pourcentage d'augmentation décidé par le conseil départemental. Les prix varient ensuite dans la limite d'un pourcentage fixé au 1er janvier de chaque année par arrêté. Ce montant peut varier dans une proportion supérieure si des travaux de rénovation ou de réhabilitation sont entrepris. Le conseil départemental a autorisé la hausse des tarifs demandée il y a longtemps probablement, d'où la précipitation à les appliquer.
Le conseil de la vie sociale devait en être informé, regardez l'affichage dans l'Ehpad. Vous auriez dû être informée depuis longtemps, dès l'annonce des travaux. Je comprends votre mécontentement pour ce défaut d'information.

[Gilbert Jérôme et Claude Wagner

Gérontopôle Autonomie et Longévité des Pays de la Loire

Créé en 2010, sous le statut d'association, à l'initiative du professeur Gilles Berrut, le Gérontopôle des Pays de la Loire a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, d'aider tous les acteurs de la société, quels qu'ils soient, à adapter leurs pratiques et de contribuer à la réflexion et l'organisation du vieillissement.

Situé à Nantes, le gérontopôle est un lieu d'information, de recherches et de formation sur les activités liées au vieillissement. C'est aussi un lieu d'expositions, ouvert au grand public, aux familles, aux aidants, aux professionnels, aux associations, etc. Il permet de rassembler tous les acteurs d'un territoire autour de la thématique de l'autonomie des personnes âgées et de leur qualité de vie. C'est un lieu de rencontre, de convergence et de concertation, en charge de l'accompagnement ou de la réalisation de projets et d'études concernant le vieillissement. Enfin, c'est un centre de ressources et d'expertises pour accompagner les projets innovants.

ADOBE STOCK

Autonomie et qualité de vie des personnes âgées, un objectif du Gérontopole des Pays de la Loire.

Des actions répondant aux enjeux du vieillissement

Le gérontopôle collabore avec plusieurs partenaires sur des études autour de la personne âgée, prévention des chutes, fragilité, dépression, maladie d'Alzheimer, le vieillissement en santé. Il réalise également des recherches au niveau des Ehpad pour mettre en lumière la vie en communauté et la place des résidents avec leur bien-être, leurs attentes, leurs droits.

Il organise des formations afin de faire évoluer les métiers en lien avec les enjeux du vieillissement. Ces formations mettent l'accent sur les compétences techniques et relationnelles, les savoir-faire de coopération et de travail en équipe, les approches préventives et curatives, le centrage sur la personne et la prise en compte de son environnement…

Le gérontopôle accompagne les entreprises qui se penchent sur les attentes et les besoins des seniors, domotique, adaptation des logements, santé, sécurité…

Il prévient et sensibilise les élus à la transition démographique. Il accompagne tous les acteurs et les collectivités territoriales dans l'évolution des politiques publiques confrontées au vieillissement.

La CFDT Retraités, adhérente au Gérontopôle des Pays de la Loire

Le projet de société de la CFDT Retraités implique un changement de regard sur le vieillissement, en rappelant que les personnes âgées sont des citoyens comme les autres avec des besoins spécifiques et appropriés. En adhérant au gérontopôle, la CFDT Retraités des Pays de la Loire a trouvé une approche juste, sans jugement et surtout la volonté de montrer une autre image, une vision positive du vieillissement. Elle a également découvert des valeurs communes, qui mettent en évidence les difficultés à le faire accepter et partager aux autres générations.

Les études du gérontopôle, ses différentes activités, ses conférences, ses expériences d'accompagnement permettent à la CFDT Retraités d'acquérir des connaissances sur le vieillissement en bonne santé et le vieillissement en dépendance.

[Josselyne Wiart-Audouard

Témoignage d'une militante CFDT

«Lors d'une formation sur le logement, organisée par la CFDT Retraités, j'ai été très marquée par l'intervention d'un représentant de cet organisme. À travers ses conférences que je suis régulièrement, le gérontopôle m'a beaucoup apporté. Notamment le préambule de la loi autonomie qui met en évidence le besoin nécessaire de changer de regard sur le vieillissement afin de répondre à tous ses besoins. Sans oublier les droits des résidents en Ehpad, la sexualité des seniors, ou encore "Je reste chez moi ", et, plus récemment, la mobilité. Il me fallait mieux comprendre le processus de cette avancée en âge et ses conséquences dans la vie de tous les jours, que ce soit à domicile ou en établissement, tout en prenant en compte le parcours de chacun et en donnant la possibilité à la personne âgée de gérer elle-même son vieillissement. Je continue de suivre, avec autant de plaisir, ces conférences qui enrichissent mes connaissances et me permettent de considérer cette avancée en âge avec plus de pertinence et de compréhension.»

[J. W-A

Chiffres

Retraites de base assujetties aux cotisations sociales

Chiffres du seul régime général au 31 décembre 2019, soit 14,5 millions de retraités. Par déduction, on compte 28,6 % de retraités percevant une retraite du régime général, même minime, exonérés de toutes les cotisations sociales.

	Nombre	Proportion
CSG taux fort (8,3 %)	4 486 561	30,9 %
CSG taux médian (6,6 %)	3 704 980	25,5 %
CSG taux faible (3,8 %)	2 178 012	15,0 %

Source : Les principaux chiffres du régime général fin 2019

Pour en savoir plus :
www.cfdt-retraités.fr/2645

Le gouvernement plombe la Sécurité sociale

La pandémie est à l'origine de notre plus grave crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2020, le produit intérieur brut devrait se contracter de plus de 9 %. La Sécurité sociale est affectée par cette crise en raison de l'augmentation des dépenses, principalement de l'assurance maladie, mais plus encore par la baisse de ses ressources, constituées pour l'essentiel des cotisations sociales et de la CSG, qui subissent la baisse de la masse salariale évaluée à 9 %. Le déficit de l'ensemble des branches et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) atteindrait en conséquence 39 milliards d'euros. Dès mai 2020, la CFDT demande une globalisation du déficit des assurances sociales dû à la crise de la Covid-19 et sa prise en charge par l'État. Certes cela aurait fait grossir la dette de ce dernier, mais celle-ci dépassera les 2 300 milliards fin 2020 et le déficit de la Sécurité sociale l'augmenterait à peine. Le déficit du budget de l'État atteindra 211 milliards, soit le double de celui 2019, avant la crise. La CFDT a également souhaité prolonger la durée de vie de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) de trois ou quatre années, pour réaffecter au plus tôt une partie des ressources qui lui sont dédiées au secteur de la santé et de la perte d'autonomie. Le gouvernement a refusé. La Cades supportera intégralement les déficits présents et à venir de la Sécurité sociale, au moins jusqu'en 2033. Notez que tout ce que décide le gouvernement concernant la santé est payé par l'assurance maladie (masques, vaccins, réanimations, Ségur des salaires…).

La demande de réversion unique en ligne possible

« Demander ma réversion » s'adresse aux assurés, mariés ou divorcés dont le conjoint ou l'ex-conjoint est décédé. Les orphelins majeurs peuvent également utiliser ce service, certains régimes leur accordant des droits. Les assurés ne formulent qu'une seule demande de réversion pour l'ensemble des régimes de base et complémentaires auprès desquels le défunt était affilié, même s'ils ne connaissent pas le détail de la carrière du défunt. Le service affiche l'ensemble des régimes auxquels le défunt a cotisé et vérifie les conditions d'éligibilité du demandeur. Une fois la demande transmise, chaque régime de retraite concerné traite la demande. Le service est accessible sur info-retraite.fr, le portail commun inter-régimes. La connexion passe par FranceConnect, le dispositif d'authentification en ligne des services publics. Une fois connecté, on peut accéder au service Demander ma réversion. Nous conseillons à tous ceux ayant un accès Internet d'apprendre à se connecter à son compte personnel de retraite dès à présent. Évidemment, il reste possible de demander un formulaire papier à chaque régime de retraite du défunt.

INFO RETRAITE
Le site officiel qui simplifie la retraite

Pour en savoir plus : www.info-retraite.fr

Qui paye les dégâts après un incendie dans une chambre d'Ehpad ?

Une personne âgée séjourne dans un Ehpad avec un contrat prévoyant l'hébergement et la fourniture de prestations à caractère médical, de services et de soins. Un incendie, dont l'origine n'est pas connue, se déclare dans sa chambre. L'assureur de l'Ehpad assigne l'assureur de la personne âgée sur le fondement d'une relation locataire-bailleur. La cour d'appel de Caen condamne l'assureur de la personne âgée car elle est présumée responsable du sinistre.
La Cour de cassation casse et annule l'arrêt de cette cour d'appel. Le contrat de prestations de services quotidiens, dont le règlement intérieur prive l'occupant de la libre disposition de sa chambre, n'est pas un contrat de bail, même si le pensionnaire de l'Ehpad doit souscrire une assurance habitation. Le pensionnaire n'est donc pas présumé responsable des dommages commis.

Source : Cour de cassation, 3e chambre civile, 20-10.122.

[Claude Wagner

Agevillage, un partenaire des aînés et de la perte d'autonomie

Le site Agevillage.com a 20 ans d'existence. Ce partenaire de la CFDT Retraités est un outil de qualité pour le Bien vieillir des personnes âgées et de leurs aidants.

En 2000, quand Annie de Vivie imagine deux magazines, entièrement en ligne, devançant de quelques années Slate et Mediapart, non seulement elle proposait une nouvelle façon d'accéder à l'information, mais elle choisissait un sujet fort peu médiatique, celui du grand âge.

Une intuition et un travail d'équipe

Force est de constater que cette idée un peu folle a fait son chemin. Les questions liées au grand âge font la une des quotidiens généralistes, l'objet de reportages et d'enquêtes télévisées. Les personnes âgées et leurs aidants commencent à être reconnus comme parties intégrantes de notre société. L'équipe d'Agevillage et d'Agevillagepro* cherche, vérifie et met en ligne chaque semaine toutes les actualités utiles aux seniors et aux aidants sur www.agevillage.com et aux professionnels de la gérontologie sur www.agevillagepro.com, épaulée par un réseau d'experts (médecins, juristes, directeurs d'établissements…). Annie de Vivie, la fondatrice, a de quoi être fière avec son équipe des informations et des formations « Humanitude » menées depuis deux décennies. Elle qui a grandi dans une maison de retraite garde un grand respect pour les aînés et la conviction que le bien vieillir, debout, est aujourd'hui possible, y compris lorsque son proche est atteint de troubles cognitifs.

PIXABAY

Le toucher est un des piliers de la méthode Humanitude.

Accompagner un parent âgé avec la philosophie de l'Humanitude

La maladie d'Alzheimer (et les maladies apparentées), qui se caractérise par la perte progressive de la mémoire et des fonctions cognitives et par des troubles du comportement, est l'une des principales causes de diminution de l'autonomie.
Lorsque cette maladie est vécue dans un cadre familial et que les comportements n'apparaissent plus rationnels, la démarche « Humanitude » donne des repères. Elle permet à l'aidant d'analyser la situation, lui propose des solutions, des attitudes ajustées et adaptées. En facilitant le décryptage des situations difficiles, « Humanitude » permet d'apaiser le tête à tête avec la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. Les proches aidants trouvent une aide et un soulagement précieux. Les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad) peuvent s'engager et engager leurs salariés dans la démarche « Humanitude ». Une formation continue engagée sur plusieurs années leur permet d'acquérir le label Humanitude. Vingt-huit structures sont labellisées et une centaine sont en cours de labellisation.
Le regard, la parole, le toucher, la verticalité sont les quatre piliers les plus importants de la mise en « Humanitude ». L'Humanitude, c'est un ensemble de techniques qui permettent aux humains de se rencontrer, quel que soit leur état, leur statut. On passe ainsi de la maltraitance à la bientraitance. Agevillage, un site, des formations, un colloque annuel avec des apports et des recherches sont des outils de plus en plus connus pour tous les acteurs investis sur la perte d'autonomie.

[Jacques Rastoul

**Agevillagepro est un site réservé aux professionnels de la gérontologie*

Le site d'Agevillage, un menu bien fourni

- **Bien vieillir : Alimentation, Sommeil, Sport et équilibre, Vie sociale, Sexualité et intimité, Cinq sens, Mémoire, Vieillir en bonne santé.**
- **Comprendre les maladies et les fragilités : Perte d'autonomie (démographie, grilles d'évaluation…), Alzheimer, Parkinson, Autres maladies, Fin de vie, Situations d'urgence.**
- **Vivre chez soi, Connaître les aides et les droits, Être aidant, être aidé, Où vivre en cas de perte d'autonomie ?**

Pour en savoir plus :

- ***J'aide mon parent à vieillir debout*, Annie de Vivie, Chronique Sociale, 2017, 180 pages, 12,50 euros.**
- **www.agevillage.com/actualites**

On se marie de moins en moins mais en été

Se marier en été est une habitude récente. Au milieu du XIXe siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, les mois de mars et décembre étaient évités pour des raisons religieuses (Carême et Avent) et l'été en raison des travaux agricoles. Les mariages avaient donc lieu davantage en hiver, notamment en février. À partir de l'entre-deux-guerres, les mariages deviennent de plus en plus nombreux en avril alors qu'ils se raréfient en hiver. Les mariages durant l'été deviennent plus fréquents avec la démocratisation des congés payés. À partir du milieu des années 1970, les mariages sont moins nombreux. Ils deviennent de plus en plus synonymes de fête que d'une obligation pour entrer dans la vie de couple. Le choix se porte alors davantage sur un mariage à la belle saison, entre juin et septembre. Il y a cinquante ans, 68 % des mariages avaient lieu le samedi. Ce choix s'est amplifié depuis et atteint 82 % en 2019. En 2019,

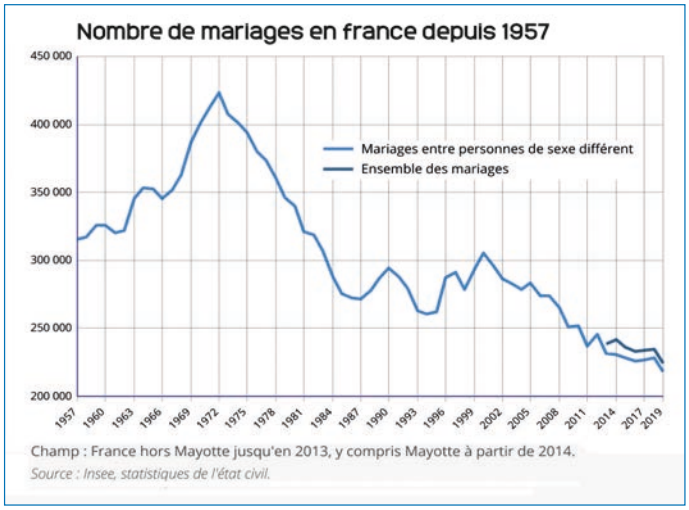

225 000 mariages ont été célébrés en France, dont 60 % pendant la période estivale, entre juin et septembre.

Source : Insee Focus 225.

« Une boussole » pour les aidants

Le dispositif « Ma boussole aidants », initialement porté par l'Agirc-Arrco, passe à la vitesse supérieure avec son nouveau statut de société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Chaque aidant doit pouvoir trouver des solutions personnalisées de proximité, quel que soit le statut du proche (handicap, perte d'autonomie, pathologie) et sa localisation géographique. Et cela afin de lui faire gagner du temps et de l'énergie, dont il aura besoin par ailleurs. Cetwte Scic compte désormais près de 50 sociétaires (Agirc-Arrco, groupes de protection sociale, aidants, associations, fondations, mécènes). Le cercle devrait s'élargir (Cnav, CNRACL, CNSA, MSA). « Ma boussole aidants », déconnectée de toute solution assurantielle, a une vocation d'intérêt général.

Pour en savoir plus :
www.maboussoleaidants.fr

Crise des recettes pour Agirc-Arrco

Sur l'ensemble de l'année 2020, la baisse de la masse salariale Agirc-Arrco s'établit à -5,2 %, contre une hausse de +3,2 % en 2019. La dernière baisse de la masse salariale Agirc-Arrco remonte à l'exercice 2009 (-0,8 %), suite à la crise bancaire et financière mondiale. Avant le confinement de mars 2020, le salaire moyen par tête (SMPT) Agirc-Arrco enregistrait une progression de +2,5 % en rythme annuel. Le recours massif au dispositif d'activité partielle (sans cotisations retraite) pour 39 % des cotisants au régime a entraîné une baisse de 4,2 % des recettes en 2020. En revanche, les droits Agirc-Arrco afférents à ces périodes seront maintenus pour les assurés concernés. Sur 2020, le manque de cotisations lié au déploiement massif de l'activité partielle s'établit autour de 4 milliards d'euros. Pour couvrir ce déficit, l'Agirc-Arrco a utilisé ses réserves. Le total des réserves disponibles s'élève désormais à plus de 61 milliards d'euros, en baisse de 4 milliards d'euros par rapport à 2019. La gestion des réserves a permis de dégager des produits financiers comptables d'un montant de 1,2 milliard d'euros qui viennent améliorer le résultat global du régime. Rappelons que l'accord Agirc-Arrco prévoit le maintien de la valeur du point en cas de baisses des recettes, d'où l'absence de revalorisation en novembre 2020.

Agirc-Arrco
Résultats des opérations de retraite (en milliards d'euros)

	2019	2020	EVOLUTION 2020/2019
TOTAL DES RESSOURCES	83,3	79,4	- 4,7 %
TOTAL DES CHARGES	83,1	85,4	+ 2,8 %
RESULTAT TECHNIQUE	0,2	- 6,0	
RESULTAT FINANCIER	0,8	1,2	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	1,0	-4,8	

Source : Agirc-Arrco.

[Claude Wagner

Pierrette et Paul Auguste

Un couple de militants engagés dans la défense des salariés

Salariés, Pierrette et Paul n'ont jamais cessé d'être investis dans la défense des salariés dans l'entreprise et devant les tribunaux. À la retraite, ils poursuivent leur combat, Pierrette, à travers l'écriture, Paul comme conseiller du salarié.

Arrivé à l'âge de la retraite, le couple a rejoint la CFDT Retraités de Grenoble. Pierrette, technicienne en bureau d'études, dans le bâtiment, a toujours travaillé dans un environnement masculin où elle était souvent la seule femme. « *Déléguée syndicale, déléguée du personnel et membre du CHSCT, d'une grande entreprise du BTP, ma priorité a été de me battre d'abord pour les plus démunis* ». Paul, ingénieur CEA (Commissariat à l'énergie atomique), a très tôt exercé des responsabilités syndicales, au niveau local, puis au sein de la fédération Mines Métaux et de l'Union des Syndicats du Nucléaire. Soutien des adhérents et des militants durant de nombreuses années dans les entreprises, depuis 1991 il exerce les fonctions de conseiller du salarié en Isère. Il demeure investi sur les problèmes du nucléaire dans son ancienne entreprise.

Témoigner sur la situation des femmes

Retraitée, depuis 2011, Pierrette s'est « *donnée à fond dans l'écriture* ». Pour son troisième ouvrage, elle a estimé qu'elle devait prendre la plume pour faire entendre la souffrance des femmes dans les entreprises privées, emplois dévalorisés, harcèlement, agressions sexuelles. Son habileté a résidé dans la manière d'aborder ce problème par le biais d'un roman, inspiré de sa vie et de ses rencontres militantes.

« *Pour solde de tout compte* » met en lumière les différentes formes du harcèlement. L'auteur espère toucher les victimes et les inciter à sortir du silence. À ses yeux, la loi n'est pas faite pour les femmes, les coupables sont rarement punis et le licenciement sec est souvent le lot des femmes harcelées.

Le défenseur du salarié

Les syndicalistes et le syndicat ont un rôle primordial et émancipateur dans la vie des salariés. Le défenseur du salarié a retenu l'attention d'Edouard Martin, ancien député européen et préfacier de l'ouvrage. « *[…] Ces défenseurs […] on ne peut mesurer leur mérite si on n'a jamais été confronté aux arcanes des tribunaux et notamment prud'homaux. Construire une stratégie de défense, élaborer un argumentaire, se préparer aux tirades cinglantes des grands avocats patronaux est un art, du cousu main, de la haute couture sociale…* » Lors du congrès de Bordeaux, la CFDT Retraités a souhaité mettre en lumière l'engagement des militants dans la société. Qu'ils poursuivent les luttes qu'ils ont menées durant leur vie professionnelle, comme Pierrette et Paul ou qu'ils choisissent un autre champ, Fil Bleu s'attache à les présenter… et la liste est longue !

[Nicole Chauveau

D.R.

Militants encore et toujours !

Pour solde de tout compte, Les Défenseurs

De 1992 à fin 2011, Cymone a subi de plein fouet la crise économique. Au chômage, avec deux enfants à charge, elle n'avait d'autre choix que de retrouver un emploi, quel qu'il soit ! Remariée en 1994, elle a pu remonter la pente, même si elle n'a jamais atteint le sommet. Désormais à la retraite, elle remonte le temps. Elle raconte avec émotion et réalisme l'aventure de ces salariés qui, du jour au lendemain, se retrouvent sans rien. Certains s'en sortent, d'autres pas. La vie continue malgré tout.

À commander sur www.edilivre.com

Éclairages

Les conséquences économiques et sociales de la pandémie

La moitié de la population mondiale vit à l'heure du confinement avec des répercussions économiques et sociales énormes. Dans le monde, les pays ont réagi différemment, soit de façon totalement irresponsable et désinvolte, comme D. Trump et J. Bolsonaro, soit en passant par le confinement total et strict, à l'instar de la Chine ou par des mesures glissantes en fonction des évolutions de la maladie, comme en Europe.

Dans ce cadre, les prévisions macroéconomiques du Fonds monétaire international (FMI) font état d'un recul au plan mondial du produit intérieur brut (PIB) de 4,4 % en 2020, suivi d'une progression de 5,2 % en 2021. Pour la zone euro, le FMI prévoit un recul de 8,3 % puis une progression de 5,2 % en 2021. Pour la France, le recul serait de 9,8 % en 2020, avec une reprise de 6 % en 2021.

Autant dire que bien des secteurs d'activité vont se trouver abîmés au cours de cette période.

Le retour de « l'État protecteur » de type keynésien est la caractéristique de cette période marquée par des interventions économiques publiques significatives, des plans de soutien sectoriels et des plans de « relance ».

Le plan de relance de la France complète les mesures de soutien aux entreprises et aux salariés prises durant l'année 2020. Prêts garantis par l'État afin de soutenir le financement bancaire des entreprises à hauteur de 300 milliards. Financement du chômage partiel. Mesures relatives aux plans sectoriels des secteurs touristiques, des entreprises françaises exportatrices, des entreprises technologiques, des commerces de proximité, du secteur du livre, du bâtiment et des travaux publics, de l'aéronautique, du secteur automobile, du sport…

La panoplie des dispositifs est complexe et amène trois remarques

La concertation internationale, qui avait été importante lors de la crise financière de 2007-2008 dans le cadre du G20, a été cette fois inexistante, victime des nationalismes et de la guerre commerciale USA/Chine.

L'imbrication des intérêts et enjeux économiques entre la France et l'Union européenne est de plus en plus marquée, comme on l'observe avec l'affectation de 40 milliards du plan européen au plan de relance français de 100 milliards.

La lisibilité des enjeux et stratégies est rendue difficile par la multiplication des procédures et des institutions. Ainsi, en France, il aura fallu quatre projets de lois de finances rectificatives en 2020 pour intégrer en partie certaines des mesures précitées.

LE BUDGET CONSÉQUENT DES PLANS DE RELANCE

Une comparaison internationale (limitée) des plans de relance permet de pointer l'ampleur des sommes en cause.

	CHINE	USA	UNION EUROPÉENNE
Montant	Plan de soutien de 1 000 milliards de yuans soit 131,3 milliards d'euros. Mars 2020	Plan de soutien de 900 milliards de dollars soit 754 milliards d'euros. Décembre 2020 Plan de relance de 1 900 milliards de dollars soit 1 560 milliards d'euros. Janvier 2021	Plan de 750 milliards d'euros dont 390 redistribués aux États sous forme de subventions et 360 sous forme de prêts remboursables. Accord politique du Conseil européen, le 21 juillet 2020. Accord des dirigeants européens sur le budget pour la période 2021-2027.
Caractéristiques	Soutenir la croissance en baisse pour la 1re fois depuis 40 ans. Stimuler les investissements et infrastructures.	Aides aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux chômeurs. Financement de la distribution de vaccins. Aide aux ménages les plus modestes ; accélération de la campagne de vaccination ; investissements dans l'économie verte.	Ce plan est adossé au budget à long terme de l'UE, pour la période 2021-2027 de 1 074 milliards. La nouveauté est de pouvoir émettre une dette commune pour financer, en partie, ce plan.

Les hôpitaux et les métiers de la santé bénéficiaires du plan de relance.

CE-Service audiovisuel

Trois questions pour l'avenir, la dette, les inégalités sociales, la démocratie

1.- La question de la dette

Le gouvernement a mis en place, début décembre, une Commission présidée par Jean Arthuis, un des ministres des Finances de Jacques Chirac, pour faire des propositions sur cette question. L'annulation et l'effacement ne sont guère envisageables, pas plus que le retour de l'inflation. Il reste alors le « cantonnement de la dette Covid » (type Cades, Caisse d'amortissement de la dette sociale) ou le « roulement de la dette », c'est-à-dire profiter des bas taux d'intérêt pour contracter de nouvelles dettes, afin de rembourser sur la durée les anciennes.
Quoi qu'il en soit, il faudra être attentif à l'évolution de cette question pour éviter que ne ressurgissent des politiques d'austérité désastreuses.

2.- Les inégalités sociales

Toute crise économique ou/et financière comporte son lot de reconfiguration des entreprises et de « redistribution sociale ». Les chiffres officiels actuels de l'évolution de l'emploi et du chômage sont brouillés par le développement du travail partiel et rendent peu compte de la réalité.
La Confédération CFDT vise juste lorsqu'elle insiste, au cours de la conférence de presse du 15 décembre 2020, sur la reconnaissance des métiers dont l'utilité sociale a été mise en lumière par la crise sanitaire. Elle vise juste, à nouveau, lorsque, avec d'autres syndicats et associations, elle critique l'injuste réforme de l'assurance chômage décidée par le gouvernement.

3.- La démocratie

La pandémie bouleverse les habitudes et le contexte politique n'échappe pas à ces bouleversements. Les élections municipales de mars 2020 avec le maintien du 1er tour ont fait l'objet de critiques. Les élections régionales et départementales ont été reportées en juin 2021.
Si les élections sont un exercice régulier de respiration démocratique, elles ne règlent pas tout. Entre-temps apparaissent de nouveaux problèmes, catastrophes naturelles, attentats, restructurations d'entreprises, conflits sociaux… auxquels il faut répondre.
La gestion de la pandémie par les pouvoirs publics aboutit à renforcer les pouvoirs centralisés de l'exécutif. L'état d'urgence du 24 mars 2020 a été, au total, prolongé sept fois et devrait l'être jusqu'au 30 juin 2021. Les pouvoirs du Parlement sont, par conséquent, réduits. Le Conseil de défense et de sécurité nationale, créé par un décret du 24 décembre 2009, a été fortement utilisé par le président de la République pour gérer la crise sanitaire. Il s'est réuni en formation très restreinte une quarantaine de fois au cours de l'année 2020. Par ailleurs, des pouvoirs spécifiques émergent comme le Conseil scientifique Covid-19, créé le 11 mars 2020, ou encore le collectif citoyen, composé de 35 citoyens tirés au sort, chargés de suivre la stratégie vaccinale. Cette effervescence donne l'impression d'être désordonnée, comme si la démocratie demeurait un impensé. Une réflexion collective s'impose, à la lumière de la pandémie, sur l'organisation des pouvoirs et contre-pouvoirs de notre pays.

> Éviter les politiques d'austérité désastreuses.

La pandémie en cours n'a pas fini de nous inquiéter tout comme de nous instruire : en plus du vaccin, une information claire, responsable et partagée est indispensable pour faire face aux immenses défis qui se présentent à nous, qu'ils soient sanitaires, écologiques, économiques ou sociaux.

[Jean-Pierre Moussy

Culture

Le siège de Paris, prélude à la Commune

Paris a connu de nombreux sièges au cours de son histoire, le dernier eut lieu voilà 150 ans, pendant la guerre de 1870. Les Prussiens encerclent Paris du 19 septembre 1870 au 28 janvier 1871, date de l'armistice. La Commune, cette insurrection parisienne, tentative de démocratie directe et sociale, trouve des éléments déclencheurs dans les épreuves traversées par la capitale durant ce long siège.

Après la défaite de Sedan et la capture de Napoléon III, la population parisienne proclame la République à l'Hôtel de Ville, le 4 septembre 1870, et met en place un gouvernement de Défense nationale. Alors que les armées prussiennes déferlent sur la France, Paris organise sa défense. La capitale est une ville fortifiée avec un mur d'enceinte et des forts. Des canons sont installés sur les points élevés. Les forces militaires semblent importantes, près de 500 000 hommes.

Auguste Bruno Braquehais, CC0 Paris Musées / Musée Carnavalet

La Garde nationale devant la colonne Vendôme avec femme et enfant au sol, Commune de Paris.

En fait, une partie seulement est composée de régiments aptes au combat, les autres forment la Garde nationale, cette organisation du peuple en arme, initiée lors de la Révolution française et constituée d'ouvriers, d'artisans, de bourgeois peu disciplinés et peu entraînés. C'est devant une ville forte de deux millions d'habitants que Bismarck fait mettre le siège en espérant la faire plier par la faim.

Paris isolé

Dès le début de l'encerclement, les Prussiens détruisent les lignes de chemin de fer et coupent les câbles télégraphiques. Les Parisiens utilisent pour leurs communications divers stratagèmes plus ou moins efficaces. Des boules métalliques ou en verre, formant des sphères légères et étanches, portées par le courant de la Seine et dans lesquelles on met des messages, mais les Prussiens mettent des filets pour les récupérer. Et les nombreux pigeons voyageurs sont attaqués par des faucons que l'ennemi a fait venir d'Allemagne. Plus de soixante ballons dirigeables vont quitter Paris de nuit, avec documents et passagers. Quelques-uns vont se perdre dans l'Atlantique ou atterrir en Allemagne, mais un certain nombre vont réussir. Ainsi Gambetta quitte Paris en ballon pour organiser les armées de province. Cependant, malgré ses efforts, les contre-attaques échouent les unes après les autres. Paris n'arrive pas à desserrer l'étreinte. Les tentatives de percées du blocus (batailles de Champigny, du Bourget, de Buzenval) se soldent par de sanglants échecs. À partir de fin décembre, les canons Krupp envoient des milliers d'obus sur la capitale. Les Parisiens se réfugient dans les caves, de nombreuses maisons sont détruites, des hôpitaux et des monuments sont endommagés.

Souffrance et abandon des assiégés

La famine menace. On mange les nombreux chevaux, les chats, les chiens, tous les animaux du Jardin des plantes, éléphant compris. Dès novembre, le rat se vend deux francs pièce, alors que la solde d'un garde national est de 1,50 franc par jour. L'hiver est particulièrement rigoureux avec des températures jusqu'à moins 20 degrés et la Seine est prise par les glaces. Il n'y a plus ni bois ni charbon. Mais malgré la faim, le froid, le chômage, l'élan patriotique est intact et l'effervescence politique ardente. Multiplication des journaux, clubs révolutionnaires, débats enflammés sur la conduite de la guerre, journées insurrectionnelles. Sur le territoire, les défaites s'accumulent, les armées prussiennes sont sur la Loire et le gouvernement de Jules Favre entame des négociations qui aboutissent à un armistice le 28 janvier 1871. La population parisienne, qui a enduré le siège avec héroïsme, se sent humiliée, abandonnée par la province, trahie par ses dirigeants. Dans ce climat explosif, quelques semaines plus tard, le peuple de Paris se soulève, c'est la Commune.

[Françoise Berniguet

Itinéraire d'un économiste pédagogue et citoyen

Défricher l'économie est d'abord un hommage à Denis Clerc qui a créé *Alternatives Économiques* en 1980 et l'a dirigé jusqu'en 1999. Ce magazine est aujourd'hui une référence. D. Clerc est né en Algérie en 1942. Étudiant à Besançon puis à Dijon, il est un militant engagé dans l'Association générale des étudiants de Besançon, Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), Parti socialiste unifié (PSU). Son itinéraire est marqué par le goût de la pédagogie appliquée à l'économie. Pour cela, il est armé d'une solide formation économique, agrégé de techniques économiques de gestion et agrégé de sciences sociales, et d'un parcours professionnel essentiellement effectué dans l'enseignement. Un appétit de culture économique et le goût de transmettre sont les moteurs conduisant à la création de la revue *Alternatives Économiques*. Les trois auteurs racontent par le menu les initiatives et difficultés rencontrées par *Alter Éco* pour se développer. Denis Clerc a le goût d'écrire. Il l'exprime dans diverses publications, journaux, livres, essais, rapports. *Alternatives Économiques* se développe avec *« la volonté de fournir des analyses [...] sans se référer à une idéologie, en s'appuyant sur des faits »*. Tout au long de l'ouvrage, D. Clerc, en réponse aux questions qui lui sont posées, revient sur les valeurs du magazine et les résume ainsi : *« Ce qui rassemble tout le monde à* Alternatives Économiques*, ce sont quatre grandes convictions qui nous sont communes : 1 : le marché n'est pas omniscient, c'est un bon mécanisme pour fixer les prix et assurer un équilibre entre offre et demande, un mauvais pour assurer la stabilité macroéconomique ; 2 : la réduction des inégalités est un facteur essentiel de la cohésion sociale et de la vitalité démocratique ; 3 : le vivre-ensemble doit désormais se penser à l'échelle européenne voire mondiale ; 4 : l'écologie doit primer sur l'économie. »* *Défricher l'économie* permet à Denis Clerc de passer en revue les différents prix du Nobel d'économie. Il revient plusieurs fois sur la polémique ouverte par la publication du livre de Pierre Cahuc et André Zylberberg, intitulé *Le Négationnisme économique*, paru en 2016, dans lequel les auteurs font preuve de beaucoup d'arrogance à l'égard des personnes qui ne pensent pas comme eux, dont, entre autres, *Alternatives Économiques*. Après avoir lu cet ouvrage, nul doute que nombreux à la CFDT seront ceux et celles qui se retrouveront dans les approches développées dans *Défricher l'économie*.

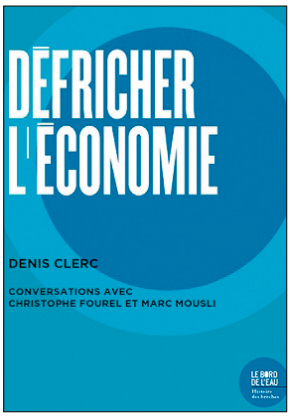

[Jean-Pierre Moussy

Défricher l'économie, *Denis Clerc, conversations avec Christophe Fourel et Marc Mousli, Le Bord de l'eau, 2020, 256 pages, 20 euros.*

NOTE DE LECTURE [Par Danielle Rived et Jacques Rastoul

Vivre dans des temps difficiles

Face à la pandémie, source d'inquiétude et de stress pour notre avenir et celui de nos proches, Fréderic Lenoir nous apprend à développer nos ressources intérieures. Le philosophe nous ouvre des voies pour nous sentir en sécurité, entrer en résilience, s'adapter, savoir lâcher prise, sans pouvoir tout maîtriser. Et aussi cultiver le plaisir, les émotions positives, l'humour, plutôt que la télévision anxiogène, en boucle. Il nous propose de ralentir et de savourer l'instant présent, de resserrer les liens, de donner du sens à notre vie, d'apprivoiser la mort, de devenir libre, d'agir en étant responsable. Cette crise, selon des grands philosophes, peut être une opportunité pour changer notre regard et nos comportements.

Vivre dans un monde imprévisible, *Frédéric Lenoir, Fayard, 2020, 136 pages, 14 euros.*

La Race ou la Classe ?

Aux USA, une seule goutte de sang noir suffit pour vous étiqueter noir et subir des discriminations. Thomas Chatterton Williams, métis américain, nous plonge dans l'intimité de son cheminement et de son étonnement à la naissance de sa fille aux yeux bleus. Comment sortir des étiquettes, blanc, noir, métis... s'affranchir de son milieu ? Comment désapprendre l'idée de race, désapprendre certains discours et certaines façons de mettre des gens dans des cases ? A-t-on le droit de parler en dehors des orthodoxies ? Vivant en France, l'auteur explique les différences de raisonnement racistes entre les USA et la France. Il renvoie dos à dos racisme ordinaire et antiracisme communautariste. Et il nous amène à réfléchir sur les débats qui agitent la France, avec, pour perspective, l'avènement d'une société post-raciale.

Autoportrait en noir et blanc, *Thomas Chatterton Williams, Grasset, 224 pages, 19,50 euros.*

AG2R LA MONDIALE se mobilise dans la lutte contre la précarité énergétique pour les seniors

AG2R LA MONDIALE apporte une réponse globale, individuelle et collective, à l'enjeu de l'habitat. Il lutte contre le mal-logement en soutenant des projets contre la précarité énergétique, pour un logement sain, sûr et économe. Zoom sur une action clé.

Détecter et sensibiliser les ménages en situation de précarité énergétique, avec les Médiaterre.
AG2R LA MONDIALE et Unis-Cité développent ensemble depuis 2012 le programme Médiaterre, qui lutte contre la précarité énergétique par l'apprentissage d'éco-gestes simples dans toutes les régions de France, grâce à des jeunes en service civique.

Ces derniers apportent une présence de proximité dans les territoires fragilisés, (re) nouent des liens sociaux qui tendent à disparaître, et adoptent une pédagogie adaptée auprès des seniors. Leur présence longue permet de changer durablement les comportements.

AG2R LA MONDIALE noue également des partenariats pour trouver de nouvelles formes de logements économes, mais aussi pour soutenir la professionnalisation et la structuration des acteurs concernés.

En savoir plus : www.uniscite.fr/missions-service-civique/developpement-durable-devenir-mediaterre/

012021-94196 – Crédit photo : Stocksy par Tatjana Zlatkovic – GIE AG2R REUNICA agissant pour le compte de ses membres / 104 - 110, boulevard Haussmann, 75 379 Paris cedex 08

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain